34me Année — N° 11,939 (6 Pages) 5 Centimes — EDITION DU MATIN — 5 Centimes (6 Pages) Mardi 14 Avril 1914

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Administration, Impressions et Annonces, TÉL. 10.47
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR-JORDAN
Téléphone : 14.80
Secrétaire Général : TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ANNONCES
AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul^d de Strasbourg.
A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

ABONNEMENTS	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements	6 Fr.	11 50	22 »
Union Postale	10 »	20 Fr.	40 »

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

La Vie Commerciale et Maritime

L'Instruction Professionnelle des Employés de Commerce

Il semblerait qu'il ne soit pas besoin, dans une ville où le négoce joue un rôle prépondérant, d'insister sur l'utilité de l'instruction professionnelle des employés de commerce. Or, elle n'apparaît point avec assez d'évidence au grand public tandis que, dans les milieux techniques, elle est considérée comme indispensable et donne lieu à des études très approfondies qui risquent, malheureusement, de ne pas atteindre le but visé par les spécialistes parce qu'elles sont peu répandues.

Portons-les donc devant l'opinion.

On peut dire d'abord que l'instruction professionnelle des employés de commerce faisant ses débuts chez nous, il y a une large marge pour les innovations. Il est vrai que nous assistons à un beau commencement auquel collaborent, avec une efficacité certaine, des écoles subventionnées de plus en plus nombreuses et des Sociétés soucieuses des intérêts corporatifs dont elles ont la charge. Mais il est possible de mieux faire encore.

Jusqu'à présent le recrutement de l'employé de commerce se fait le plus souvent au hasard. Aussi y aurait-il lieu, maintenant qu'une instruction primaire est donnée à tous, de ne pousser dans la vie commerciale que des élèves d'une intelligence ouverte et d'une nature active et entreprenante. Les autres trouveraient, par ailleurs, maints moyens de s'occuper sans être pour cela déclassés.

Dans un de ses *Recueils*, le Cercle d'études des Employés de bureau havrais faisait écrire, dans ce sens même, que « trop d'enfants veulent embrasser une carrière pour laquelle ils n'ont aucune aptitude, mais poussés dans cette voie par des imprévoyants, guidés uniquement par l'appât d'un gain immédiat, gain généralement dérisoire ne pouvant presque jamais procurer le bien-être dans la maison ».

Et on y lisait encore : « Sauf en ce qui concerne les veuves et les parents infirmes dont les enfants doivent se caser au plus vite afin de rapporter une petite somme au logis, les ménages dont les chefs travaillent, sont grandement coupables d'avoir recours à ce moyen pour grossir de quelques francs par mois leur budget, et, par ce fait, empêcher leurs enfants d'apprendre un état qui leur serait d'un si grand secours plus tard, ou encore, pour ceux chez qui une vocation pour la vie de bureau paraît se dessiner, de les empêcher de pousser plus loin leurs études, de façon à les armer suffisamment pour remplir convenablement dans la société le rôle qui leur écherra. »

Un autre danger découle encore du recrutement irrationnel : nombre d'employés, ne parvenant pas malgré leur bonne volonté à s'adapter au milieu dans lequel ils sont entrés prématurément, sont voués à un état de déplorable médiocrité, incapables de seconder la moindre initiative. De plus, ils encombrent des places qui devraient revenir à de mieux qualifiés.

La pratique du commerce exige, en effet, des prédispositions naturelles que rien ne remplace. Et il importe avant tout de savoir reconnaître si on les a. Quand on est sûr de son inclination, il ne reste plus qu'à acquérir des connaissances techniques, car la profession d'employé de commerce, quoi qu'on en pense, comporte quelque chose de plus que de simples études sommaires.

Le passage par des écoles de commerce ou tout au moins la fréquentation assidue de cours organisés par des groupements professionnels est indispensable. Mais il importe de remarquer que si, en général, les divers programmes comprennent l'étude des langues vivantes, du droit commercial, de la comptabilité et de dix autres matières, ils n'accordent pas toujours une assez large place aux études purement pratiques en rapport avec les exigeances locales. Dans un grand port, comme Le Havre par exemple, où existent des organismes spéciaux, il faut y adapter un personnel particulier.

Aussi convient-il d'orienter les employés en leur montrant, avant qu'ils aient fixé leur choix, tous les rouages du mécanisme commercial qu'ils auront, plus tard, à entretenir et à développer. Et il est également nécessaire, pour obtenir le maximum de rendement, en tout temps, et pour permettre à chacun d'obtenir de meilleurs gains, de recourir à la sélection et à l'adaptation professionnelle, — et cela même pour les postes les plus modestes.

L'instruction technique des employés ne doit pas en effet avoir pour unique but de préparer une élite mais de tendre aussi à cultiver les aptitudes de tous les membres de la corporation. Cette méthode est la meilleure parce qu'elle permet aux entreprises commerciales de compter, pour tous leurs besoins, sur des collaborateurs avertis et elle offre au personnel le moyen d'élever sans cesse le niveau de sa profession. En s'y conformant, il n'en peut résulter qu'une action économique plus grande, une aisance plus générale, et il n'y aurait plus à redouter ces comparaisons désobligeantes faites trop souvent entre les employés français et les employés étrangers.

H. HOLLAËNDER.

A propos du Canal de Panama

La Chambre de Commerce de Nantes appuie un Vœu du Port du Havre

On sait tout l'intérêt que suscite l'ouverture prochaine du canal de Panama. Au Havre, en particulier, on a recherché quels étaient les moyens propres à augmenter nos relations avec les ports du Pacifique, dès que le canal interocéanique sera livré à la navigation.

Après étude de la question, la Chambre de commerce du Havre a, comme nous l'avons dit, émis le vœu que les pouvoirs publics se hâtent d'établir un avenant à la convention postale de 1911 avec la Compagnie Générale Transatlantique, à l'effet de prolonger jusqu'à Valparaiso les lignes du Havre-Bordeaux et Colon, et de Saint-Nazaire à Colon, et que les paquebots destinés à ce service soient mis en chantier sans délai.

Dans un article d'une haute portée économique, M. André Siegfried a fait ressortir ici même l'opportunité de ce vœu. « Il s'accorde, disait-il, avec les intentions de la Compagnie Générale Transatlantique et du gouvernement, répond aux exigences de la réalité. »

Il est inspiré par une si juste compréhension des besoins économiques de la France que la Chambre de commerce de Nantes, consultée à son tour par le gouvernement, a elle aussi, à l'unanimité, réclamé que les pouvoirs publics établissent un avenant à la convention postale de 1911 avec la C. G. T. afin de prolonger jusqu'à Valparaiso les lignes du Havre-Bordeaux à Colon, et de Saint-Nazaire. Elle a demandé, en outre, à ce que les paquebots destinés à ce service soient immédiatement construits.

C'est là une adhésion formelle au vœu de notre Chambre de commerce. Puisse-t-elle hâter une solution qui répond si bien à l'intérêt national !

H. H.

Les Chasseurs de Phoques DE TERRE-NEUVE

Les Dangers de la Banquise

La colonie anglaise de Terre-Neuve vient d'être cruellement éprouvée. La flottille de navires se livrant à la chasse du phoque regagnait Saint Jean après une saison extrêmement fructueuse, lorsqu'un ouragan terrible s'abattit sur elle. Les navires, pris dans la tourmente, furent jetés pêle-mêle contre les glaces flottantes. L'un d'eux, comme nous l'avons déjà dit ces jours-ci, le *Newfoundland*, se trouva complètement encerclé par d'énormes banquises et fut littéralement brisé. Son équipage sauta sur les glaçons qui furent bientôt entraînés à la dérive. 170 pêcheurs furent ainsi emportés ; un petit nombre seulement purent être recueillis après avoir enduré pendant quarante-huit heures des souffrances terribles.

Mais là ne se borne pas l'étendue du désastre. En effet, on est toujours sans nouvelles d'un autre navire de la flottille, le *Southern-Cross*, monté par 180 hommes d'équipage et qu'on considère maintenant comme perdu.

Détail intéressant : c'est à bord du *Southern-Cross* que le lieutenant sir Ernest Shackleton entreprit son voyage vers le pôle Sud. Si la perte du *Southern-Cross* se confirme, près de 250 marins terre-neuviens auront ainsi péri dans la tourmente.

Cette catastrophe, sans précédent dans l'histoire de la colonie, ramène l'attention sur la vie de ces courageux pêcheurs de phoques qui, une fois par an, s'aventurent dans les eaux tourmentées qui entourent Terre-Neuve. M. Davidson, gouverneur de la colonie, vient de fournir à ce sujet d'intéressants détails.

Les phoques qui habitent dans le Nord-atlantique n'appartiennent pas à l'espèce du phoque à fourrure ; l'expédition annuelle organisée à Terre-Neuve a pour objet de se procurer les jeunes animaux qui naissent au début de mars sur les vastes champs de glace arctiques. Ces jeunes phoques séjournent sur la glace pendant un mois environ ; au bout de ce temps ils sont assez grands pour se mettre à l'eau et subvenir à leur propre subsistance. Pendant tout le temps que les habits blancs — c'est ainsi que les nomment les Terre-Neuviens en raison de la robe blanche dont ils sont alors recouverts — restent sur la glace et sont allaités par leurs mères, ils engraissent avec une rapidité prodigieuse.

Ces jeunes animaux sont recherchés pour leur graisse dont on extrait de l'huile et pour leur peau qui constitue un cuir très apprécié. Le nombre des animaux capturés chaque année atteint un demi-million. Les bénéfices de la chasse répartis entre les armateurs, les capitaines des navires et les équipages représentent la somme coquette de cinq millions de francs.

Les troupeaux de phoques se répartissent en zones bien déterminées ; les animaux reviennent toujours sur le champ de glace sur lequel ils sont nés.

Voilà la façon dont procèdent les chasseurs : un navire ayant par exemple un équipage de 250 hommes se dirige vers l'endroit où a été signalé un troupeau de phoques. La banquise flottante est formée de glaces ayant une épaisseur de soixante à quatre-vingt centimètres. Cette glace sur laquelle sont nés les phoques n'est pas assez épaisse pour empêcher les navires de passer à travers. Les hommes quittent le navire par petits groupes de 40 ou 50 sous le commandement d'un officier. Ces détachements parcourent jusqu'à 20 ou 25 kilomètres, massacrant les phoques sur leur passage et amoncelant les cadavres qui sont ensuite recueillis par leur navire. Après quoi, les marins regagnent le bord. Mais cette façon de procéder comporte de sérieux risques, car si au cours de leur expédition, les détachements sont surpris par une tourmente de neige alors qu'ils se trouvent à une certaine distance de leur navire, ils courent les plus grands dangers.

La saison, comme nous l'avons dit, avait été extrêmement fructueuse. Certains navires rapportent, en effet, jusqu'à 25,000 animaux.

Le désastre, survenant à l'issue d'une saison que le mauvais temps avait rendue particulièrement pénible, et au moment où les braves pêcheurs de Terre-Neuve allaient enfin trouver la récompense de leurs durs labeurs, est un douloureux coup du sort.

En raison des souvenirs qui rattachent la France à son ancienne colonie, l'événement méritait plus qu'une simple mention.

Où est Rochette ?

En Italie, en Russie ou en Orient ?

Et Rochette ? où est-il ? La lettre adressée à la Commission d'enquête venait de Lucerne et ce fut une révélation pour la sûreté qui le croyait toujours au Mexique, dans l'Etat de Chihuahua. Mais Rochette avait dû quitter le Mexique, qui, pour lui, était devenu une prison. Il se croyait sûr du président Madero à qui il avait rendu d'importants services, si bien que le président le recevait officiellement et journellement. Mais, un jour, Madero eut besoin d'argent. Une banque de Paris lui consentit une forte avance ; sur la demande du gouvernement français, l'agent mexicain de cette banque mit, dit-on, comme condition essentielle à son prêt l'arrestation immédiate de Rochette et son extradition.

Madero, s'embarrassant peu de sentiments de gratitude, promit de livrer le fugitif. Mais, le soir même, un ami fidèle, conseiller intime du dictateur, avertit Rochette qu'il serait arrêté le lendemain matin.

Devant sa porte des policiers faisaient les cent pas, la retraite même se trouvait coupée.

Alors commença une aventure véritablement rocambolesque. Rasé, méconnaissable, un grand chapeau sur les yeux, une cape noire sur le dos, Rochette tenta de s'évader par les toits, mais il avait été vu, et aussitôt une chasse folle s'engagea. Sautant les murs bas qui séparaient les jardins limitrophes, escaladant les clôtures, furieusement pourchassé, il parvint, à la faveur de l'obscurité, où retentissaient lugubrement des coups de fusil, à trouver un refuge chez une vieille femme à qui il avait fourni, quelque temps auparavant, un peu d'argent. Dans la nuit suivante, malgré la surveillance exercée aux portes de Mexico, il quitta la ville, caché dans la voiture à âne de la vieille.

Pendant plusieurs mois, il erra à travers les Etats du Nord, organisant des convois d'armes et de vivres qu'il conduisait de la côte aux villes de l'intérieur, parvenant ainsi, grâce à son intelligence et à son sens aiguisé des affaires, à amasser un capital assez important.

Il se crut alors sauvé. Il imagina même, d'accord avec le chef d'une bande d'insurgés, un ingénieux stratagème qui devait lui assurer la tranquillité. Il s'agissait simplement de découvrir sur le cadavre du premier combattant tué les papiers de Rochette et diverses pièces d'identité. La presse et le monde auraient ainsi appris la mort du financier qui ne serait ressuscité qu'en 1917.

Mais la petite fortune qu'il avait amassée au Mexique devait causer sa perte. Un des partisans sur qui il croyait pouvoir compter résolut de le livrer contre de l'argent s'il ne voulait point racheter chèrement sa liberté.

Là encore, Rochette fut avisé du guet-apens où il allait tomber. A la hâte, et sous un déguisement féminin, il gagna les frontières du Mexique et partit pour l'Amérique Centrale, puis pour l'Amérique du Sud.

Il vécut ainsi au Pérou, puis en Bolivie, gagnant dans ce pays de fidèles appuis et bien décidé à ne plus le quitter, sûr qu'il était, à raison de l'amitié de hautes personnalités, d'être désormais à l'abri de toute surprise.

Cependant, quelques spéculations hasardeuses le ruinèrent complètement. Il comprit la nécessité absolue qui s'imposait à lui de revenir en Europe, où il devait retirer de quelques affaires en cours des moyens d'existence au moins momentanés.

C'est ainsi qu'il traversa Anvers et Londres et qu'il eut à Paris, diverses entrevues avec des amis fidèles.

En France même, il put croire un instant qu'il avait découvert le refuge où attendre la prescription. Il fallut que, cédant à des sollicitations puissantes, il écrivit sa lettre au président de la commission d'enquête pour révéler à la Sûreté, qui le croyait toujours dans l'Etat de Chihuahua, qu'il était en réalité aux portes de Paris, exactement aux environs d'Enghien, dans une villa depuis déserte.

Tout en conservant des relations avec la France, il est parti depuis. Où ? Il serait bien difficile de le dire car, à ce sujet, les informations que l'on reçoit sont contradictoires. Ainsi, d'après une dépêche de Lugano, envoyée dimanche dernier, on disait que Rochette, que l'on aurait reconnu, malgré son déguisement, avait quitté Lugano, où il s'était réfugié, venant de Londres. Il serait allé se cacher dans un des villages bordant les lacs italiens.

Mais, tandis que l'on croit Rochette dans la région des lacs italiens, voici qu'on télégraphie de Saint-Pétersbourg, à la date d'hier :

La *Gazette de Saint-Pétersbourg* annonce qu'un commissaire de la police parisienne, M. Arago, a retrouvé à Saint-Pétersbourg les traces de Rochette et reconnu le financier, bien qu'il porte une perruque et ait fait raser sa barbe.

La *Gazette* ajoute que Rochette put s'enfuir à à temps en automobile et que les perquisitions qui eurent lieu restèrent infructueuses.

Les autres journaux démentent la présence de Rochette à Saint-Pétersbourg, mais confirment l'arrivée du commissaire de police Arago.

D'autre part, on a dit, ces jours-ci, que Rochette était parti pour l'Orient. On peut donc toujours poser la question : où est Rochette ?

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
Du 26 Avril 1914

CANDIDATS RÉPUBLICAINS DE GAUCHE

1re Circonscription du Havre
JULES SIEGFRIED
ANCIEN MINISTRE
DÉPUTÉ SORTANT

2e Circonscription du Havre
PAUL CLOAREC
CAPITAINE DE FRÉGATE DE RÉSERVE
Ancien Directeur de la « Ligue Maritime »

3e Circonscription du Havre
GEORGES BUREAU
DÉPUTÉ SORTANT

L'Augmentation du coût de la vie dans le Monde

Un membre de la *Royal Statistical Society* de Londres, M. John B.-C. Kershaw, a dressé l'état de l'augmentation du prix de la vie dans le monde de 1900 à 1912. Il a recherché les données nécessaires dans toutes sortes de publications spéciales où fleurissent la statistique et la sociologie ; et il les a traduites en diagrammes frappants.

En Angleterre, en Russie et aux Etats-Unis, l'augmentation a été à peu près continue pendant ces douze années. Mais tandis qu'en Angleterre elle n'avait été, de 1900 à 1911, que de 9 0/0, elle atteignit 21 0/0 en Russie et 39 0/0 aux Etats-Unis.

En France, il se produisit une diminution de 5 p. 100 entre 1902 et 1906, puis, à partir de 1907, un relèvement marqué d'où il résulta qu'en 1912, la vie y coûtait 17 p. 100 de plus qu'en 1900.

Au point de vue de l'augmentation des prix de l'existence, les différents pays se présentent donc dans l'ordre suivant pour la période considérée.

Canada, 51 p. 100 ; Etats-Unis, 39 ; Japon, 38 ; Autriche, 35 ; Belgique, 32 (les courbes du Japon et la Belgique ne figurent pas dans les tableaux) ; Allemagne, 30 ; Hollande, 23 ; Russie, 21 ; Italie, 20 ; Norvège, 19 ; Nouvelle-Zélande, 16 ; Australie, 16 ; France, 45.

BULLETIN MILITAIRE

Les Médecins auxiliaires de la Marine

A la demande du ministre de la marine, la Commission de l'armée du Sénat vient d'insérer dans la loi de redressement des dispositions aux termes desquelles les étudiants en médecine munis de douze inscriptions incorporés dans la flotte pourront, à l'expiration de leur première année d'activités être nommés médecins auxiliaires. Les étudiants en pharmacie pourront être nommés pharmaciens auxiliaires dans les mêmes conditions.

Les médecins et pharmaciens auxiliaires qui, pendant leur présence sous les drapeaux, passeront leur doctorat ou leur examen de pharmacien ne pourront pas être nommés médecins ou pharmaciens de 3e classe de réserve de la marine.

Ils devront, ou continuer leur service comme auxiliaires et être vereés dans la réserve en cette qualité ou passer dans le corps de santé de l'armée. Cette prohibition a été édictée car la marine ne recrute ses officiers de réserve du corps de santé que parmi les démissionnaires du cadre actif ou les retraités.

Malgré cela, nous sommss persuadés que de nombreux jeunes gens profiteront des dispositions nouvelles, car si, dans l'armee, les médecins auxiliaires sont employés dans les garnisons les moins favorisées ou les postes des Alpes, les marins ne trouveront leur utilisation que dans les hôpitaux des ports de guerre. Les futurs médecins trouveront ainsi le moyen de perfectionner leur instruction spéciale tout en rendant de grands services à l'armée de mer, qui souffre d'une grande pénurie de médecins.

ON TROUVE
LE PETIT HAVRE à Paris
à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE
108, rue St-Lazare, 108
(Immeuble de l'HOTEL TERMINUS)

Dernière Heure

PARIS, TROIS HEURES MATIN

DÉPÊCHES COMMERCIALES

NEW-YORK, 13 AVRIL

Cotons : mai, baisse 4 points ; juillet, baisse 2 points ; octobre, baisse 6 points ; janvier, baisse 8 points. — Soutenu.

Cafés : baisse 3 points à hausse 5 points.

NEW-YORK, 13 AVRIL

	C. du jour	C. précédent
Cuivre Standard disp.	14 05	14 12
— mai	14 05	14 12
Amalgamat. Cop.	75 »/»	75 1/4
Fer	15 25	15 25

CHICAGO, 13 AVRIL

		C. du jour	C. précéd.
Blé sur	Mai	91 1/4	91 3/8
—	Juillet	86 1/8	86 7/8
Maïs sur	Mai	67 1/8	68 1/4
—	Juillet	66 1/4	67 7/8
Saindoux sur	Mai	10 50	10 50
—	Juillet	10 70	10 70

UN DISCOURS DE M. MALVY

GRAMAT. — La municipalité de Gramat a organisé, à Gramat, un grand banquet de 1,500 couverts, au cours duquel M. Malvy, ministre de l'intérieur, qui représente à la Chambre la circonscription de Gourdon, a prononcé un discours politique pour exposer la politique du gouvernement.

LES OBSÈQUES D'UN LIEUTENANT TUÉ AU MAROC

LUNÉVILLE. — Hier après-midi est passé en gare de Lunéville le cercueil du lieutenant Friedrich, des chasseurs à pied, tué au Maroc qui, avant de mourir demanda à être inhumé à Sarrebourg.

Une centaine d'officiers de la garnison de Lunéville ayant à leur tête le général Lescot, commandant la garnison de Lunéville ; le général Varin, commandant la brigade de dragons ont accompagné le corps jusqu'à la gare d'Avricourt où se trouvaient le père et la mère du lieutenant, ainsi qu'une délégation de sarrebourgeois.

Les officiers ont déposé devant le fourgon funèbre une couronne de fleurs naturelles.

Les officiers et sous-officiers du 4e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Saint-Nicolas-du Port ont, de leur côté, déposé des couronnes.

En présence d'une foule énorme, le général Lescot a prononcé des paroles d'adieu, puis le commandant Lacapelle, au nom du 4e bataillon où servit le lieutenant Friedrich, a prononcé l'éloge de cet officier.

Les obsèques auront lieu ce matin à Sarrebourg, à dix heures (heure allemande).

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DU BATIMENT

Le Congrès de la Fédération nationale du bâtiment s'est terminé très tard hier.

Quand M. Nicolet, l'un des secrétaires, démissionnaire, arriva, il s'expliqua sur son départ dont la seule cause, dit-il, fut le manque de confiance qu'il sentait chez ses camarades.

Il a terminé en déclarant qu'il défendait la thèse de l'action corporative qui doit être la base de l'activité syndicale, thèse soutenue par M. Merheim à la Conférence des Bourses.

A la suite de ces explications, M. Pericat s'est déclaré résolu, avec plusieurs déléguées à ne pas abandonner l'action révolutionnaire.

Enfin, M. Jouhaux prononça un long discours. Il expliqua ses déclarations à la Conférence des Bourses.

La C. G. T. reste révolutionnaire et ne fait que s'adapter par de nouvelles méthodes aux nécessités imposées par la lutte. Elle demeure une organisation de défense professionnelle qui se double d'une organisation de conquêtes. Les deux se lient. Si elle abandonnait son idéal social, elle disparaîtrait car elle ne serait plus la C. G. T.

Après ce discours, le Congrès a adopté la partie du rapport en discussion.

ACCIDENT MORTEL AU CONCOURS HIPPIQUE

Hier matin, à huit heures, le cavalier Paillez, âgé de 23 ans, appartenant au 10e régiment de dragons en garnison à Montauban, faisait sauter un cheval.

En franchissant une barre, le cheval heurta des pieds l'obstacle. Le morceau de bois fut projeté de côté et vint frapper violemment à la tête l'infortuné soldat.

Atteint à la tempe, Paillez tomba sans connaissance sur le sol. On le releva aussitôt et on le transporta en ambulance à l'hôpital Beaujon. Mais le dragon avait succombé en cours de route et l'on ne put que constater son décès.

INSPECTEURS DE LA SURETÉ INJURIÉS

Une surveillance avait été exercée ces jours derniers à Francoeville aux abords de la maison occupée par le sieur Develeeschouwer, sujet belge, père de l'un des assassins du gardien de la paix Rouglan.

On avait de bonnes raisons de croire que le bandit viendrait chercher asile chez son père.

C'est pourquoi le brigadier Leroy, assisté de plusieurs inspecteurs, surveillait la maisonnette qui est située en plein champ.

Or, le père de Develeeschouver s'étant aperçu de cette surveillance, vint hier matin injurier les agents et les menacer de mort. Il a été immédiatement mis en état d'arrestation et écroué à la prison de Pontoise.

VIOLENT INCENDIE

DOUAI. — Un violent incendie s'est déclaré à la verrerie d'Aniche, près de Douai, et a détruit une partie du principal bâtiment. Les dégâts sont très importants.

Cet incendie prolongera de plusieurs semaines le chômage des ouvriers de la verrerie, qui sont au nombre de plusieurs milliers.

UNE RÉUNION ÉLECTORALE TUMULTUEUSE

SOISSONS. — Au cours d'une réunion électorale à Braine, qui mettait en présence M. Magniaudé, député sortant radical-socialiste, et M. Cagniard, candidat de la Fédération des Gauches, M. Marsat, directeur-rédacteur en chef de la *Liberté Soissonnaise*, ayant attaqué violemment M. Magniaudé, le fils de celui-ci sauta sur l'estrade et vint gifler M. Marsat.

Cet incident a provoqué une bagarre.

UN PRÊTRE REFUSE L'OBOLE DE L'ABBÉ LEMIRE

HAZEBROUCK. — L'abbé Lemire qui s'était rendu hier matin à Steenvoorde pour assister à des obsèques religieuses, s'est vu refuser son obole au moment où, comme les autres assistants, il se rendait à l'offrande.

L'abbé Lemire a fait constater le fait par des témoins.

LES PLUS GRANDES FORTUNES DE L'ALLEMAGNE

BERLIN. — On connaît à présent le rendement de l'impôt de guerre quant aux plus grosses fortunes allemandes. Mme Bertha Krupp de Bohlen und Halbach a payé 8,800,000 marks ; le prince de Donnersmark 4,100,000 marks ; l'empereur Guillaume 4,100,000 marks ; le grand-duc de Mecklembourg-Strelitz 3,400,000 marks ; le prince de Thurn et Taxis, 1,500,000 marks.

UN BALLON FRANÇAIS ATTERRIT EN ALLEMAGNE

MONSOLVITZ (Saxe Altenbourg). — Un ballon sphérique venant de France et monté par deux français a atterri vers midi non loin de Mumsdorf.

Les passagers ont déclaré que c'est poussés par le mauvais temps qu'ils sont arrivés en Allemagne.

Le maire après avoir dressé procès-verbal, a avisé l'autorité supérieure qui a ouvert une enquête.

Rien de suspect n'ayant été constaté, le général commandant le 4e corps de Magdebourg a télégraphié dans l'après-midi qu'il ne s'opposait pas départ des aéronautes.

Ceux-ci sont partis aussitôt.

LA POPULATION DE L'AUTRICHE

BERLIN. — On connaît les résultats du récent recensement de la population en Autriche. Elle compte 29 millions d'habitants, dont 14 millions 209,000 du sexe masculin, soit 600,000 de moins que le sexe féminin. Il serait intéressant de connaître les chiffres des différentes races qui forment cette population.

L'ÉMIGRATION VERS L'ASIE-MINEUR

BERLIN. — La population musulmane continue à émigrer en Asie-Mineure. D'octobre 1913 au mois de février dernier, 24,296 musulmans ont quitté la Nouvelle-Grèce, 45,900 la Nouvelle-Bulgarie et 59,900 la Nouvelle-Serbie.

LE CANAL DE PANAMA

LINCOLN (Nebraska). — Le *Comoner*, journal de M. Bryan, a publié hier un article signé par M. Bryan, insistant sur l'abrogation de la clause de l'article dans le traité du canal de Panama concernant les droits de péage.

M. Bryan déclare que l'exemption favorisera le trust de la marine américaine et que le programme du Parti Démocratique est opposé à une subvention.

LA QUESTION DU MONOPOLE DES TABACS EN BULGARIE

SOFIA. — Une note officieuse déclare que l'interdiction de l'exportation du tabac non assorti n'est nullement, ainsi qu'on l'interprète à l'étranger, l'indice d'une monopolisation du tabac.

Le gouvernement n'envisage aucunement une semblable mesure ; le régime actuel des tabacs sera maintenu, mais les droits pour la bande de garantie seront augmentés.

UN INCENDIE DE COTONS A BOMBAY

BOMBAY. — On signale qu'un nouvel incendie a éclaté dans les dépôts de cotons, hier après-midi.

Les Compagnies d'assurance examinent la situation.

On attend de nouveaux détails.

LES AVIATEURS LE BOURHIS ET LEMOINE

VIENNE. — L'aviateur Le Bourhis a déjà quitté l'hôpital.

L'état de l'aviateur Lemoine s'est sensiblement amélioré.

LE RALLYE AÉRIEN DE MONACO

L'aviateur Garros, venant de Bordeaux, a atterri à l'aérodrome de Buc à 17 h. 21.

ROME. — L'Aéro Club de Rome annonce que par suite d'une panne de moteur, l'aviateur Brindejonc des Moulinais a été obligé d'atterrir à Pitigliano.

L'atterrissage s'est effectué sans incidents. L'aviateur compte repartir aujourd'hui pour Rome.

L'AVIATION EN CHINE

PÉKIN. — Quatre aéroplanes participèrent à la course de Pékin à Pantifn. Tous les pilotes étaient Chinois. L'un d'eux réussit à couvrir le trajet en cinquante minutes.

NOS COLONIES

TUNISIE

Un Deuil dans la Famille beylicale

S. A. la princesse Fathma, fille de S. A. Ahmed Habib, bey du camp, est décédée à la suite d'une brève maladie.

Le décès de sa jeune parente, morte en pleine jeunesse, à vingt ans, alors qu'une prochaine union avait été préparée pour elle, a vivement affecté S. A. le Bey.

Les obsèques ont eu lieu avant-hier à cinq heures.

Le corps fut transporté de l'Ariana à la rue Tourbet-el-Bey où se trouve le caveau réservé à la famille des souverains.

S. A. le Bey, venu de la Marsa, s'est rendue à l'Ariana, puis a accompagné le cortège funèbre jusqu'au tombeau. Sur la place de la Kasba, les prières rituelles ont été dites avec le cérémonial ordinaire.

Le cortège s'arrêta au Dar-el-Bey où la famille de la jeune défunte reçut les condoléances des nombreuses personnes qui avaient assisté aux obsèques ; puis le cercueil fut transporté au tombeau où l'inhumation a eu lieu suivant le cérémonial ordinaire, selon le protocole réglé par le général Valensi.

La cérémonie funèbre avait attiré sur la place de la Kasba une foule nombreuse composée en grande partie d'indigènes, mais où figurait également un certain nombre de touristes qui ont assisté avec intérêt aux phases de cette cérémonie orientale.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

L'équipée d'un matelot

Le Conseil de guerre de la 20e division, à Hanovre, a condamné l'ancien matelot de la section des mines de Cuxhaven, Gustav Loetz, à dix-huit mois de prison pour actes de révolte vis-à-vis de ses supérieurs. Loetz, qui devait purger une condamnation pour mutinerie remontant à l'époque qui avait précédé son service militaire, avait été renvoyé du service en date du 14 mars et mis en congé dès le 13. Il s'était rendu dans sa ville natale, Hanovre, et avait profité de son dernier jour de service militaire pour faire une « tournée de brasseries » avec le machiniste Schaper.

Bientôt les deux hommes se prirent de querelle avec des civils et la police dut intervenir. Loetz refusa de se nommer et opposa une telle résistance aux agents qui voulaient l'emmener au poste qu'il fallut le bâillonner. Il fut alors remis au poste du château, où le sous-officier de garde chargea un caporal et deux hommes de l'emmener à la maison d'arrêt militaire. En cours de route Loetz porta soudain un coup violent sur la nuque du caporal et prit le large. Toutefois étant tombé, il fut bientôt rejoint et à grand'peine livré à la prison militaire.

ETATS-UNIS

L'affaire des Tarifs de Panama

Le président Wilson rencontre des difficultés croissantes dans le Sénat au sujet de l'abrogation de la clause d'exemption du droit de péage pour les caboteurs américains dans le canal de Panama.

Après l'échec qu'il a éprouvé aux élections de son Etat, le New Jersey, et de Boston, après l'élection comme sénateur de l'Alabama de M. Underwood, leader démocrate de la Chambre, et adversaire de l'abrogation, deux autres démocrates viennent encore de faire défection. On reparle à nouveau d'un compromis entre partisans et adversaires de l'abrogation sous forme d'un amendement.

Le président tient tête à la violente campagne de presse dirigée contre lui et l'on parle de poursuites possibles contre certains journaux qui mènent cette campagne, dit-on, avec l'argent des Compagnies de navigation, intéressées au maintien de la clause d'exemption.

INFORMATIONS

Notre Commerce extérieur

Certaines critiques étaient formulées récemment contre les retards apportés dans la publication des rapports consulaires et le renouvellement du mandat des conseillers du commerce extérieur ; à ce propos, le ministère du Commerce et de l'Industrie était mis en cause, mais à tort. L'explication de ces faits est toute simple.

Avant de faire insérer dans le *Moniteur officiel du Commerce* les rapports consulaires, le ministre doit procéder à un travail de revision des plus délicats. Il faut éviter la divulgation de renseignements qui feraient profiter nos concurrents de nos indications.

En ce cas, l'Office national du commerce est avisé et entre en rapports directs avec les industriels et négociants français intéressés.

Ce travail de revision nécessite, le plus souvent, un remaniement complet des mémoires reçus ; de là un laps de temps indispensable. Mais les commerçants n'y perdent rien. Au contraire, les renseignements leur sont fournis d'avance s'il le faut, au lieu d'attendre leur inscription au *Moniteur*.

Voilà pour la transmission des informations venues au ministère.

Pour le retard dans la rédaction et l'envoi des rapports par les consuls, il importe de considérer que beaucoup de ces travaux ne peuvent être élaborés qu'après la publication des statistiques des pays où résident nos agents. Or, ces documents ne sont établis, parfois, qu'un an et même davantage, après l'exercice auquel ils s'appliquent.

En ce qui concerne le renouvellement tardif du mandat des conseillers du commerce, la modification des statuts réglée par un décret du 4 novembre 1913, a déterminé un remaniement des listes de renouvellement et la nomination de cent sept conseillers honoraires.

Avant de renouveler un mandat, on doit procéder à une enquête auprès des préfets, en France, et des consuls, à l'étranger. Les intéressés eux-mêmes doivent répondre à un questionnaire ; ils ne se pressent pas toujours ou bien se dispensent de souscrire aux obligations qui leur sont imposées. Il peut se produire ainsi une interruption de quelques mois. Néanmoins, les conseillers « sortants », jusqu'au jour où ils sont remplacés, sont considérés comme étant en fonctions régulièrement. Ils doivent continuer à renseigner le ministère.

On s'est, d'ailleurs, préoccupé de la question, et on a résolu de rappeler à bon nombre de conseillers que leur fonction n'est pas purement honorifique. Ceux qui ne tiendront pas compte de cet avertissement seront remplacés à l'expiration de leur mandat.

L'Espionne Allemande de Cherbourg

M. le juge d'instruction Annelot, en possession du dossier complet de la police spéciale, a longuement interrogé, en présence de son avocat, Eva Hornetter, la rusée Allemande qui, trois mois durant, espionna à Cherbourg et autour des ouvrages militaires de la place.

La Sûreté, afin de ne pas attirer l'attention publique sur cette affaire, avait déclaré que l'espionne n'avait rien fait de bien grave. L'instruction semble révéler, au contraire, qu'elle n'a pas perdu son temps ; mais, alors qu'au début de son incarcération, l'Allemande se montrait loquace, aujourd'hui elle répond à peine aux questions, et se borne à nier tout ce qu'on lui reproche.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Du 26 Avril 1914

1re Circonscription du Havre

RÉUNION PUBLIQUE

Une réunion publique aura lieu demain 15 avril, à 8 h. 3/4, à l'Ecole maternelle, rue Emile-Renouf.

M. Jules Siegfried exposera son programme.

Les cartes d'électeurs seront exigées à l'entrée.

2e Circonscription du Havre

Les Réunions de M. Paul Cloarec

Candidat Républicain de Gauche

Le programme républicain, exposé par M. Paul Cloarec, a été acclamé, hier, dans le salon Pradier, à Sainte-Adresse ; dans le jardin de M. Pavillon, au Fontenay, et dans une grange rustique, à Harfleur.

A Sainte-Adresse, M. Cloarec s'est assuré le concours dévoué du Comité démocratique ; au Fontenay, il a fait applaudir ses idées par 40 électeurs ; à Harfleur, il a fait acclamer sa candidature contre celle du socialiste unifié.

A Sainte-Adresse

A 10 heures du matin, les membres du Comité démocratique de Sainte-Adresse étaient réunis sous la présidence de M. Risetto, assisté de MM. Ogier et Gomont, dans le grand salon du restaurant Pradier, pour recevoir le candidat d'Union républicaine de la 2e circonscription du Havre.

Le président présente en ces termes M. Cloarec :

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous présenter M. Paul Cloarec.

» C'est sur le nom de M. Paul Cloarec que s'est faite l'union des Comités républicains de gauche, pour la lutte à soutenir aux élections législatives dans la 2e circonscription du Havre.

» J'ose espérer que vous ratifierez ce choix.

» Le passé de M. Paul Cloarec est, en effet, garant de l'avenir.

» Officier dans la marine de l'Etat, qu'il ne quitta que pour convenances personnelles, il est à même plus que tout autre de défendre les intérêts de notre port.

» Son titre de professeur à l'Ecole des Hautes Etudes politiques, ses nombreux articles sur la propriété commerciale, la réglementation du droit de grève, la réforme électorale, en font un homme capable de prendre en mains les nombreuses questions qui nous intéressent au plus haut point.

» Nous avons encore une preuve de son activité dans l'essor qu'il a su donner à la Ligue Maritime Française.

» C'est, en effet, M. Paul Cloarec qui organisa les grandes semaines maritimes qui eurent lieu au Havre.

» Par son inlassable labeur, la Ligue, qu'il avait prise pauvre, comptait sept années plus tard plus de 16.000 membres.

» Je dois dire aussi, Messieurs, que notre candidat est un ferme républicain, convaincu et sincère.

» Héritier en cela des idées de son père, qui fut maire républicain de Morlaix, il n'a pas hésité naguère à engager la bataille contre Maurice Barrès, député nationaliste de Paris.

» C'est donc avec pleine confiance que nous pourrons aller au scrutin du 26 avril et je ne doute pas que vous n'acclamiez la candidature du citoyen Paul Cloarec lorsqu'il aura développé son programme. »

Après cette présentation, M. Cloarec prit la parole et déclara tout d'abord que c'était bien de son plein gré qu'il avait quitté la marine de l'Etat et qu'on « ne lui avait pas fendu l'oreille. »

Quittant le service actif, il employa les loisirs de sa retraite à approfondir les questions maritimes, à étudier les ports du monde entier, à fréquenter à Paris les milieux maritimes. C'est là qu'à chaque instant, il rencontre M. Brindeau. Par contre, son concurrent réactionnaire est totalement inconnu dans ces milieux.

Puis M. Cloarec exposa son programme dont tous les points furent approuvés par les applaudissement de l'auditoire.

En terminant, le candidat fit l'appel le plus chaleureux à l'union de tous les républicains contre la réaction.

Le Comité Démocratique de Sainte-Adresse vota alors, à l'unanimité, un ordre du jour en faveur de la candidature de M. Cloarec qu'il s'engage à faire triompher le 26 avril prochain.

Au Fontenay

Quarante électeurs assistèrent à la conférence faite, à trois heures et demie, dans le jardin de M Pavillon, par M. Cloarec. Le candidat exposa tout d'abord le sens différent donné au mot « liberté » par les réactionnaires et par les républicains. Tandis que ce derniers entendent avant tout respecter la liberté de penser de chacun, les hommes de droite comprennent la liberté comme on la pratiquait sous l'empire et au 16 mai. Il déclara, d'autre part, que voter pour un libéral, c'était faire œuvre de désordre, étant donné que les hommes qui empruntent cette étiquette luttent sans cesse contre la République.

Voter pour un homme de droite, c'est méconnaître les droits des prolétaires, des travailleurs. Les réactionnaires, héritiers de ceux qui, pendant des siècles, tinrent le pouvoir et ne firent rien pour l'amélioration du sort des humbles, sont les adversaires de toutes vraies réformes sociales.

Voter pour un réactionnaire, c'est accepter une hiérarchie, c'est reconnaître des privilèges à une classe dirigeante. La République désire que tous jouissent d'un égal pouvoir de discuter leurs intérêts et ceux de la France, sans qu'aucun des citoyens ne puisse être écarté.

M. Cloarec parla ensuite des deux grandes questions qui préoccupent à l'heure actuelle l'opinion politique : la loi militaire et la réforme fiscale ; questions auxquelles il devait donner plus de développement dans sa conférence d'Harfleur, comme nous le disons plus loin.

Les 40 électeurs présents interrompirent très souvent les explications de M. Cloarec de leurs applaudissements et acclamèrent sa candidature.

A Harfleur

Sous la présidence de MM. Thomas, Languille et Renou, deux cents citoyens vinrent écouter, dans une grange mise à la disposition du candidat par M. Delalonde, l'exposé du programme de M. Cloarec.

Celui-ci rappela, aux applaudissements unanimes de l'auditoire, que, dans la cité d'Harfleur, le système de la répartition des impôts avait été modifié de telle sorte que ceux qui ne payaient rien, paient quelque chose ; que ceux qui payaient peu, paient un peu plus, et que ceux qui payaient beaucoup sont dégrevés du tiers des sommes qu'ils versaient chaque année dans la caisse du percepteur.

Il rappela, en outre, que lors du renouvellement du Conseil municipal, le maire, qui se déclare ferme partisan de la représentation proportionnelle, se refusa à toute combinaison qui aurait permis à des citoyens de toutes les opinions de pénétrer à la mairie. Une salve d'applaudissements souligna ce souvenir évoqué par M. Cloarec.

Le candidat entra ensuite dans le vif de son programme et parla notamment de la loi de 3 ans et de la réforme fiscale.

La loi de 3 ans a été une nécessité supérieure. L'empereur d'Allemagne ayant renforcé la frontière de 300,000 hommes et ayant fait une dépense d'un milliard pour augmenter sa puissance militaire, la France dut répondre à cette menace par une augmentation de la durée du service militaire.

La loi militaire de 1913 a été votée par une majorité républicaine.

La formule des trois ans n'est pas un dogme. Dès que la menace de l'étranger cessera, les républicains se feront un devoir de revenir à la loi de 1905, ne voulant pas faire supporter au pays des charges qui deviendraient alors inutiles.

La loi militaire a nécessité de grosses dépenses qui grève considérablement le budget. Aussi est-il du devoir des républicains de répartir les impôts avec la plus grande justice sociale. L'impôt sur le revenu semble être le mode de répartition idéale, mais à la condition que la déclaration contrôlée ne soit point un des principes de la réforme.

Après avoir fait justice des attaques de ses adversaires, M. Cloarec céda la parole au citoyen Lartigue, qui, à son tour, exposa son programme socialiste, soutenu par les citoyens Fauny et Charlemagne.

A un auditeur qui lui demandait ce qu'il pensait de la candidature Ancel, le candidat socialiste répondit : « Dans un milieu républicain, comme celui-ci, la candidature Ancel ne peut pas même être envisagée. J'espère, a-t-il conclu, qu'aucun des électeurs présents n'accordera ses suffrages ni à M. Ancel, ni à M. Cloarec. »

L'auditoire lui répondit par les cris répétés de : « Vive Cloarec ! » et vota à une très forte majorité l'ordre du jour suivant :

« Les électeurs d'Harfleur, réunis en séance publique, après avoir entendu les explications franches et précises et le programme nettement républicain du citoyen Paul Cloarec, s'engagent à voter en masse pour le candidat républicain de la deuxième circonscription. »

***

M. Paul Cloarec exposera son programme aujourd'hui, à :

Sandouville, à 6 heures ;
Saint Vigor, à 7 heures ;
Cercle Franklin (pour les douaniers) à 8 h. 3/4.

Demain à :

Graimbouville, à 6 heures.

M. Cloarec se propose d'assister à la conférence faite à 8 h. 3/4 du soir, par M. Ancel au Cercle Franklin.

LES BUREAUX DE VOTE

Le Maire du Havre a pris l'arrêté suivant :

Article premier. — Les électeurs de la Ville du Havre, inscrits sur la liste électorale générale, arrêté au 31 mars 1914, sont convoqués pour le dimanche 6 avril courant, à l'effet de procéder, dans leurs circonscriptions respectives, à l'élection d'un membre de la Chambre des Députés.

La première circonscription du Havre comprend les premier, deuxième, troisième et cinquième cantons du Havre ;

La deuxième circonscription comprend les quatrième et sixième cantons du Havre, et, en outre, les cantons de Montivilliers et de Saint Romain.

Art. 2. — Le scrutin ne durera qu'un seul jour. Il sera ouvert à 8 heures du matin et clos à 6 heures du soir.

Art. 3. — La Ville du Havre est divisée, pour cette opération, en vingt bureaux de vote (14 bureaux pour la première circonscription et 6 bureaux pour la seconde), conformément à l'article 3 paragraphe 4 du décret organique du 2 février 1852, et à l'article 4 de la loi organique du 30 novembre 1875.

Art. 4. — Ces bureaux sont fixés ainsi qu'il suit :

Première Circonscription (1er, 2e, 3e et 5e cantons)

CINQUIÈME CANTON

1er Bureau (Bureau central), Hôtel de Ville, Salle des Conférences.
2e Bureau, Ecole Maternelle, rue Ancelot, 21.
3e Bureau, Ecole laïque de Garçons, rue de Phalsbourg, 30.
4e Bureau, Ecole laïque de filles, rue Raspail.

PREMIER CANTON

1er Bureau, Ecole Maternelle, place Marais, 2.
2e Bureau, Ecole maternelle, rue Emile-Renouf, 11.
3e Bureau, Ecole laïque de garcons, rue Augustin-Normand, 52 *bis*.

DEUXIÈME CANTON

1er Bureau, Palais de la Bourse, salle des Pas-Perdus (entrée place Carnot).
2e Bureau, Ecole laïque de garçons, rue Jean-Macé, 7.
3e Bureau, Ecole laïque de garçons, rue des Etoupières, 5.

TROISIÈME CANTON

1er Bureau, Justice de Paix, rue Labédoyère, 52 (Salle des Fêtes).
2e Bureau, Ecole laïque de filles, rue Demidoff, 67.
3e Bureau, Ecole laïque de garçons, rue Amiral-Courbet, 22.
4e Bureau, Ecole Maternelle, rue Gustave-Brindeau, 61.

Deuxième Circonscription (4e et 6e cantons)

QUATRIÈME CANTON

1er Bureau, Ecole laïque de garçons, rue Duméd'Aplemont, 3.
2e Bureau, Ecole laïque de garçons, rue Clovis, 11.
3e Bureau, Ecole laïque de garçons, rue de l'Observatoire, 1.
4e Bureau, Ecole Maternelle, rue Massillon, 61.

SIXIÈME CANTON

1er Bureau, Ecole laïque de garçons, rue Frédéric-Bellanger, 36.
2e Bureau, Ecole laïque de garçons, rue Piedfort, 27.

Art. 5. — Des cartes de couleurs différentes par canton, indiquant le lieu de vote pour chaque électeur, suivant le domicile qui lui est attribué sur la liste électorale, seront, autant que possible, remises à domicile.

Les électeurs inscrits qui n'auraient pas reçu leur carte, pourront la réclamer aux bureaux de distribution établis à cet effet dans chaque salle de vote.

Les électeurs dont le domicile actuel ne serait pas conforme à celui porté sur la liste électorale voteront dans la circonscription et le Bureau de vote pour lesquels ils sont inscrits.

Art. 6. — A son entrée dans la salle de vote, l'électeur prendra lui-même une enveloppe et, sans quitter cette salle, se rendra dans l'isoloir pour y mettre son bulletin sous enveloppe ; après avoir remis sa carte au président et lui avoir fait constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe, il la déposera lui-même dans l'urne.

Le passage à l'isoloir est rigoureusement obligatoire.

Art. 7. — Les cartes seront rendues aux électeurs après le vote, pour le deuxième tour de scrutin qui aurait lieu, le cas échéant, le dimanche 10 mai.

Art. 8. — Le dépouillement des votes commencera, dans chaque Bureau de vote, immédiatement après la clôture (6 heures du soir).

Art. 9 — Après la proclamation du résultat dans chaque Bureau de vote, les présidents et membres des divers bureaux porteront à l'Hotel de Ville le procès-verbal de leurs Bureaux respectifs, avec les réclamations et pièces annexes, y compris les feuilles d'inscription des votants.

Il sera procédé immédiatement au recensement des votes émis dans chaque circonscription. Cette opération sera faite, en présence des présidents des autres bureaux, par les membres du premier bureau, savoir :

1° pour la 1re circonscription, par le Bureau de l'Hôtel de Ville, dans la Salle des Conférences.

2° pour la deuxième circonscription, par le Bureau de la rue Dumé-d'Aplemont, dans la Salle A (Hotel de Ville).

Art. 10. — Les électeurs munis de leur carte auront seuls accès dans les Bureaux de vote et de recensement de leur circonscription.

Art. 11. — Il est rappelé qu'aucun candidat n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de suffrage égal au quart des électeurs inscrits dans la circonscription. Au deuxième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

NOS LIVRES-PRIMES DU "Petit Havre"

Le Droit Usuel

Nul n'est censé ignorer la loi, dit un principe de jurisprudence.

Qui pourrait se vanter de la connaître absolument dans toutes les minuties de ses détails ?

Et pourtant, à tout instant, nous avons besoin de savoir, d'être documenté de façon précise. La vie est faite de contrats, ventes, donations, louage, etc. Il est toujours utile d'être renseigné sur des choses dont il est journellement parlé et auxquelles se rattachent toujours des intérêts particuliers.

C'est dire que tous nos lecteurs consulteront avec profit *Le droit usuel*, un volume de près de 500 pages, cartonné, tiré sur beau papier, que nous leur offrons en primes, et qui présente et commente la loi de la manière la plus pratique.

Ce volume d'une valeur de 3 fr. 50 en librairie sera cédé à nos lecteurs au prix de 1 fr. 95 pris dans nos bureaux ou 2 fr. 40 franco par poste, contre la remise de trois bons qui seront publiés successivement à partir d'aujourd'hui.

Le Jardinier — La Cuisine

Le vif succès remporté auprès de nos lecteurs par nos volumes *Le Jardinier* et *La Cuisine*, dont l'intérêt documentaire et les conseils pratiques sont particulièrement appréciés a dépassé toutes nos espérances. Pour répondre au désir qui nous a été exprimé, nous mettons en vente les derniers exemplaires de ces volumes, au même prix que ci-dessus, soit 1 fr. 95 pris dans nos bureaux ou 2 fr 40 franco-poste, contre la remise de trois bons.

LES LIVRES PRIMES
DU
"Petit Havre"

BON PRIME
N° 2

Chronique Locale

PAR-CI, PAR-LA

La Distribution

J'eus un jour sous les yeux le texte de l'engagement qui liait pour quelques représentations le chanteur Paulus avec un café-concert du boulevard.

C'était au temps où le « roi de la chanson » marchait solennellement dans son rêve étoilé, comme on le devine. Des chiffres fantastiques illustraient ce document.

Mais il y avait aussi de piquants détails par lesquels s'accentuait encore la vanité bouffonne de l'interprète de la « Grosse caisse sentimentale ». Il était parfaitement prévu que le nom « Paulus » serait écrit en lettres de feu au coin du boulevard, que ce flamboiement commencerait à huit heures et demie du soir, qu'il ne cesserait qu'à onze heures trois quarts, que toute atteinte à cette prescription engagerait des dommages-intérêts, que d'autre part...

On put sourire de ces prétentions.

L'âme des artistes ne change guère. Tel d'entre eux se targue d'être essence supérieure et considère avec mépris le geste des autres qui tombe à son tour dans le cabotinage dès que la réclame personnelle est en jeu.

Derrière le rideau baissé s'agite un monde qui parle beaucoup en public camaraderie, estime réciproque, solidarité fraternelle, et qui livre aux initiés le fiévreux spectacle des petites jalousies, des rivalités et des rancunes.

Les blessures d'amour-propre, les caprices du succès, les inégalités de traitement du sort prennent tout de suite des proportions extraordinaires. Ce sont, au fond, de grands enfants. Ils regardent de travers et s'emportent quand le camarade a reçu une tartine avec plus de confitures que les autres.

Ces temps derniers, plusieurs directions théâtrales de Paris se sont trouvées plongées dans le plus sérieux embarras. Il s'agissait de publier dans la presse, au programme, à l'affiche, la distribution de la pièce nouvelle. Il était naguère de tradition logique d'y faire figurer les interprètes dans l'ordre de l'importance des rôles. Les intéressés ont protesté : le rôle n'est rien, le nom est tout.

On eût pu proposer l'inscription à l'ancienneté, par rang d'âge. Système terriblement périlleux pour les femmes.

On a finalement adopté un procédé original, plaisant, un peu ridicule tout de même : les artistes sont maintenant rangés à l'affiche d'après leur ordre d'entrée en scène! Les ambitions, les fatuités, les talents, sont désormais réglementés dans l'annonce par les bons hasards d'une porte ou de l'irruption de la coulisse.

L'idée a tout au moins un avantage. Elle met généralement en tête de la distribution l'humble et obscur comédien qui ouvre la pièce : le classique domestique qui époussette en potinant avec la femme de chambre, le secrétaire particulier qui range des papiers en communiquant des ordres au chauffeur... On s'inquiétait peu de ces comparses. Les voilà en tête du programme, presque avec les honneurs de la vedette.

C'est la revanche de Brichanteau.

ALBERT-HERRENSCHMIDT.

Mutation militaire

M. Desgroux, sous-lieutenant au 72e régiment, est affecté, à titre d'officier de réserve, au 129e régiment d'infanterie.

Pâques fleuries

Quelle surprise agréable tout le monde n'a-t-il pas éprouvée dimanche et lundi, par les belles journées si imprévues qui sont venues favoriser les fêtes de Pâques.

Les derniers jours de la semaine sainte furent pluvieux ; la température s'était aussi abaissée. Dimanche matin, même, le ciel montrait quelques nuages sombres. Soudain, le soleil perçait les nuées inquiétantes et les mettait définitivement en fuite pour briller dès ce moment dans un ciel dont la pureté ne fut plus troublée. On devine quel exode vers les campagnes environnantes s'ensuivit...

Le mouvement des voyageurs a été énorme. Dès samedi après-midi, les trains étaient partis bondés. Les Parisiens avaient pris d'assaut les trains se dirigeant vers la mer. Les Rouennais, impatients de retourner contempler les côtes de la Manche, avaient, eux aussi, envahi les gares. Nombre de trains durent être dédoublés, principalement dans la direction du Havre et sur Paris.

Le mouvement sur le Havre a été formidable. Ajoutons, à l'honneur du personnel des gares, que tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait et sans retard appréciable.

Les services des bateaux ont emmené vers Trouville et Honfleur beaucoup de voyageurs. Quant aux tramways, ils avaient sorti tout leur matériel, jusqu'aux balladeuses ouvertes, et ils transportèrent aux extrémités des lignes, des flots de promeneurs.

En ville, on ne voyait pour ainsi dire que des étrangers. Sur toutes les routes, les automobiles s'en furent follement.

Le soir, les garages d'hôtels en étaient pleins, les garages spéciaux également.

Les Pilules Suisses qui sont composées d'extraits de plantes amères et dépuratives, guérissent merveilleusement bien la constipation. 1 fr. 50 la boîte.

Compagnie Française Générale de Tramways

SERVICE D'ÉTÉ

A partir du 15 avril au 15 octobre 1914, les tramways vont prendre leur service d'été. Voici les horaires de chaque ligne :

LIGNE DE LA JETÉE GRAVILLE

Premier départ de Graville : 6 h. 25.
Premier départ de Frascati : 6 h. 30.
Dernier départ : de Graville, 23 h. ; de Frascati, 23 h.

LIGNE DU ROND-POINT-SAINTE-ADRESSE

Premier départ du Rond-Point : 6 h. 10.
Premier départ d'Ignauval : 6 h. 36.
Dernier départ du Rond-Point : 23 h. »».
Dernier départ d'Ignauval : 23 h. »» ; d'Ignauval (s'arrête à la gare) : 23 h. 30.

LIGNE DU GRAND-QUAI-GRANDS-BASSINS

Premier départ du Grand-Quai : 6 h. 30.
Premier départs du Pont de l'Yonne : 6 h. 30.
Dernier départ du Grand-Quai : 23 h. »».
Dernier départ du Pont de l'Yonne : 23 h. »».

LIGNE DE L'HOTEL DE VILLE-ABATTOIRS-PETITE-EURE (1)

Premier départ : de l'Hôtel de Ville, 6 h. 10 ; de la Petite-Eure, 6 h. 35.
Dernier départ : de l'Hôtel de Ville, 23 h. »» ; de la Petite-Eure, 23 h. »».

(1) Les lundis et vendredis, de 8 heures à 18 heures, les voitures se dirigent alternativement sur les Abattoirs et sur la Petite-Eure.

LIGNE DE LA GARE-SANVIC-BLÉVILLE

Premier départ de la Gare : 6 h. 25 ; de Sanvic : 6 h. 50 ; de Bléville : 6 h. 55.
Dernier départ de la Gare : 23 h. ; de Bléville : 23 heures.
Dernier départ de Bléville (facultatifs) : 23 h. 30.

Feuilleton du PETIT HAVRE 35

LA FEMME DE MONSIEUR LE DUC

PAR

Constant GUÉROULT

PREMIÈRE PARTIE

La Comédie du Mariage

Voilà pourquoi nous trouvons Gontran dans un petit salon de l'hôtel, assis devant une toile à peine ébauchée et attendant son modèle.

Il rêvait à la pose qu'il allait lui faire prendre, lorsqu'il entendit frapper à la porte.

C'étaient deux coups légers qui annonçaient un visiteur timide.

— Entrez, cria-t-il.

Un homme entra et l'artiste éprouva une vive surprise à son aspect.

— C'était un ouvrier.

Il pouvait avoir trente ans environ ; il était de taille moyenne, vigoureusement constitué et portait sans gaucherie ses vêtements du dimanche.

— Pardon, Monsieur, dit-il en saluant avec embarras ; mais c'est à M. le comte que je voudrais parler.

— Il n'est pas ici, répondit l'artiste, mais je l'attends ; et, si vous voulez vous asseoir...

— Merci, Monsieur.

Il y eut un moment de silence.

Puis l'ouvrier reprit :

— Pardon, Monsieur, si je prends la liberté de m'informer de Mme la comtesse, mais c'est que... c'est une si brave femme.

L'épithète de brave femme appliquée à Laurence fit sourire Gontran.

— Ah ! vous aimez Mme la comtesse !

— Oui, Monsieur, presque autant que M. le comte, et pourtant j'ai fait drôlement sa connaissance, allez.

— En vérité, dit l'artiste qui, ne pouvant travailler, ne demandait qu'à faire causer l'ouvrier.

Celui-ci prit la balle au bond.

— Tenez, s'écria-t-il, faut que je vous conte ça, vous me faites l'effet d'un bon enfant, et puis vous devez être de ses amis, ça vous fera plaisir, car il n'a pas dû vous conter cela ; je le connais, il ne se vante pas de ces choses-là.

La curiosité de Gontran était piquée ; il s'assit en face de l'ouvrier et attendit.

— Faut donc vous dire que je me nomme Pilon et que je suis ouvrier chez M. Forêt, la plus forte maison d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine.

Nous sommes là deux cents, les uns qui travaillent, qui économisent, qui rapportent tout à la bourgeoise ; les autres, qui ont un poil dans la main, qui appartiennent à la tribu des Beni-Gonapeurs et qui ne rapportent rien à la pauvre femme, rien que des coups, si elle demande de quoi donner à manger aux petits. Eh bien, Monsieur, j'étais de ceux-là.

Gontran ne put contenir un mouvement de répulsion.

— Oh ! c'est pas beau à avouer, ces choses-là, reprit Pilon, mais faut tout dire pour que vous compreniez bien la chose. Voilà donc qu'un samedi soir, après la paye, M. Forêt nous réunit tous dans l'atelier, qui avait été rangé et mis en ordre, et nous montrant un Monsieur qui était entré avec lui :

— Voici, nous dit-il, M. le comte de Clamarcins, mon ami, qui a une communication à vous faire à tous. Veuillez l'écouter.

C'était un bel homme, tournure de prince, bien ficelé, l'air sérieux et bon enfant.

C'est égal, un comte, un aristo, un faraud, ça sonnait mal aux oreilles de bien des gens, et j'étais encore de ceux-là, car j'avais furieusement écorné la quinzaine, et je venais de prendre cinq ou six absinthes coup sur coup, ce qui me rendait encore plus grincheux que de coutume. Bref, nous nous rangeons en cercle autour du comte, qui s'assied et nous parle ainsi :

— Mes amis, je suis riche, j'ai une santé excellente, j'ai eu le bonheur de conserver jusqu'à ce jour mon père et ma mère ; enfin j'ai une femme parfaite, que j'adore et qui m'aime de toute son âme, c'est-à-dire qu'il n'est peut-être pas en ce monde un homme dont le bonheur soit aussi complet que le mien.

Il se tut un instant.

Je n'étais pas content, l'absinthe et la mauvaise humeur me montaient à la tête.

— Qu'est-ce qu'il a donc, celui-là, à venir étaler sa chance et ses millions en face de notre misère, que je dis à l'oreille d'un camarade. Il est veinard, tant mieux pour lui, mais qu'il ne vienne pas nous épater et nous humilier avec le détail de ses richesses. Enfin, où en veut-il venir ? Je te le demande, où en veut-il venir ?

Il nous l'apprit tout de suite.

— Je suis donc un privilégié de la fortune et l'un des plus favorisés, reprit-il. Or, je me suis dit que cette situation exceptionnelle m'imposait des devoirs, et j'ai songé à répandre sur quelques-uns de mes semblables une partie des richesses que j'ai reçues en partage.

Ecoutez-moi donc avec attention et je vais vous dire ce que j'ai résolu. La vie de l'ouvrier est difficile, je le sais, mais la classe ouvrière se partage en deux catégories bien distinctes : celle qui travaille, qui économise, qui se consacre entièrement à sa famille, et celle qui fréquente le cabaret, qui, plus vile et plus méprisable que la brute, se livre à l'ivrognerie et laisse manquer de pain sa femme et ses enfants.

Ici, il y eut quelques murmures, mais le comte poursuivit sans y faire attention :

— J'ai plus que de la sympathie, j'ai presque de l'admiration pour les premiers et voici ce que je me propose de faire pour eux à la fin de chaque mois, chaque ouvrier qui voudra faire partie de la Société que je vais fonder m'apportera les économies qu'il aura faites dans le courant de ce mois, avec un certificat de son patron attestant sa bonne conduite, son exactitude au travail, ses habitudes de tempérance et ses bons procédés envers sa femme et ses enfants, et à celui-là je donnerai le reçu du double des économies qu'il viendra déposer entre mes mains ; si bien que, lorsqu'il aura économisé cent francs, il en possédera deux cents.

Un murmure de surprise accueillit ces paroles.

Tous les ouvriers se regardaient, ayant l'air de se demander s'ils avaient bien compris.

— Oui, mes amis, reprit le comte, leurs économies doublées par moi et placées en rentes sur l'Etat, voilà ce que je propose aux vrais travailleurs, qui, en supposant qu'ils puissent mettre trois mille francs de côté dans l'espace de dix ans, ce que je crois possible, car j'ai fait un travail à ce sujet avec votre patron, se trouveront posséder une somme de plus de sept mille francs, compris les intérêts capitalisés.

Pour le coup, il n'y avait pas à s'y méprendre, c'était bien cela, on avait parfaitement compris la pensée du comte.

Il la rendit plus claire encore en ajoutant :

— Non seulement sept mille francs sont quelque chose pour l'ouvrier, car ce capital représente une rente annuelle de plus de trois cents francs, c'est-à-dire son loyer assuré pour toujours ; mais il ne tiendra qu'à lui de continuer sur ce pied avec moi pendant vingt ans au lieu de dix, si nous avons à vivre jusque-là l'un et l'autre, et, au bout de ces vingt années, c'est-à-dire lorsque le travail lui sera devenu difficile, impossible peut-être, il se trouvera à la tête d'une petite fortune de vingt mille francs, si mes calculs ne me trompent pas, soit mille francs de rente avec lesquels, grâce aux habitudes de tempérance et de frugalité qu'il aura contractées, il pourra vivre heureux, lui et sa femme, en se retirant à la campagne.

Il y eut un long silence.

Le comte jeta autour de lui un regard stupéfait.

— Eh bien, demanda-t-il enfin, est-ce que ce marché ne vous conviendrait pas !

— Ah ! Monsieur le comte, s'écrièrent presque toutes les voix à la fois.

Et tout le monde se précipita vers lui avec tous les signes du plus profond respect.

Alors il se leva et tendit ses deux mains aux ouvriers qui, tous, se jetèrent dessus et les pressèrent avec attendrissement.

— Ah ! Monsieur le comte, s'écria enfin l'un d'eux, comment faire pour reconnaître tant de bontés !

(*A suivre*)

L'Esprit des Autres

Les lois de la pesanteur.

— Monsieur le dentiste, pourquoi donc mon petit tombe-t-il toujours sur la tête ?

— C'est qu'on lui aura plombé une dent.

***

Dans une soirée.

— Moi, dit la comtesse de X..., je ne comprends pas toutes ces danses nouvelles, je ne comprends que la valse en deux temps !

— Il n'y en a qu'une seule de vraie, répliqua en souriant le marquis de Y..., c'est la valse à vingt ans !

2 Ascenseurs desservent nos cinq Etages de vente

Téléphone 1re ligne 5.44 2me ligne 13.61

GALERIES DU HAVRE

Les plus beaux et les plus Grands Magasins du Nord-Ouest

TOUT Y EST PLUS ÉLÉGANT ET MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS

THÉ-GALA du Mardi 14 Avril

De 4 heures à 6 heures

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1. *Salut à la Mariée*, marche ..... G. ROSEY
2. *Isoline*, ballet. ..... A. MESSAGER
3. *Chacone* ..... Gabriel MARIE
4. *Cavalleria Rusticana*, sélection ..... P. MASCAGNI
5. *Czardas sur des airs Hongrois* ..... V. MONTI

Solo de violon par M. AGATHON DE MEYER

DEUXIÈME PARTIE

6. *Les Masques*, ouverture ..... PEDROTTI
7. Cantabile de *Patrie* ..... PALADILHE
8. *Werther*, sélection ..... J. MASSENET
9. *Les Amourettes*, valse viennoise ..... L. GUNG'L
10. *Marche Russe* ..... Louis GANNE

Orchestre Symphonique sous la Direction de M. DUFY

Piano PLEYEL de la Maison DESFORGES

Au Salon de PEINTURE

OUVERTURE DE L'EXPOSITION

de MM. E. CHIGOT et M. BERONNEAU

LE MEILLEUR DENTIFRICE

BADIANOL

Rue de Paris, St-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY (Seine-Inférieure)

En vente au GRAND BAZAR et aux GALERIES DU HAVRE.

LIGNE DU BOULEVARD MOUCHEZ-BOULOGNE-SANVIC

Premier départ : de la place Gambetta pour Sanvic, 6 h. 35 ; du boulevard Mouchez, 6 h. 50.

Premier départ de Sanvic : 7 h. ; de la place Gambetta pour Mouchez : 6 h. 35.

Dernier départ du boulevard Mouchez : 23 h. ; de Sanvic : 23 heures.

Dernier départ de Sanvic (facultatif) : 23 h. 30.

Dernier départ de la place Gambetta pour Mouchez : 23 h. 25.

LIGNE DE LA PLACE GAMBETTA-CIMETIÈRE

Premier départ : de la place Gambetta, 6 h. 37 ; du Cimetière, 6 h. 57.

Dernier départ : de la place Gambetta, 19 h. 7 ; du Cimetière, 19 h. 27.

Dernier départ de la place Gambetta (facultatif) : 21 h.07 ; du Cimetière (facultatif) : 21 h. 37.

LIGNE DE LA GARE-JETÉE

Premier départ : de la Gare, 6 h. 40 ; de la Jetée, 6 h. 58.

Dernier départ : de la Gare, 23 h. » ; de la Jetée, 23 h. ».

LIGNE ROND-POINT-PONT NOTRE-DAME

Premier départ du Rond-Point, 7 h. » ; du pont Notre-Dame, 7 h. ».

Dernier départ Rond-Point, 23 heures : du pont Notre-Dame, 23 heures.

LIGNE RUE NORMANDIE-CIMETIÈRE-HALLATES

Premier départ de la rue Normandie, 6 h. 53 ; du Cimetière, 7 heures ; de la rue de Normandie pour les Hallates, 9 h. 55.

Dernier départ de la rue de Normandie, 20 heures ; des Hallates, 20 heures 15.

LIGNE JETÉE-MONTIVILLIERS

Premier départ de la Jetée, 5 h. 40 ; de Montivilliers, 6 h. 16.

Premier départ d'Harfleur (Gare) pour la Jetée, 5 h. 44.

Dernier départ de la Jetée, 21 h. 54 ; de Montivilliers, 22 h. 34.

Dernier départ de Montivilliers pour Le Havre (gare), 22 h. 50.

Du 15 Mai au 15 Octobre 1914

LIGNE HOTEL DE VILLE - HÈVE-NICE-HAVRAIS

Premier départ de l'Hôtel de Ville pour la place Frédéric-Sauvage : 6 h. 45 ; de la place Frédéric-Sauvage pour l'Hôtel de Ville : 6 h. 57 ; de l'Hôtel de Ville pour le Nice-Havrais : 7 h. — ; du Nice-Havrais pour l'Hôtel de Ville : 7 h. 20.

Dernier départ de l'Hôtel de Ville pour la place Frédéric-Sauvage : 22 h. 40 ; de la place Frédéric-Sauvage pour l'Hôtel de Ville: 23 h. ; de l'Hôtel de Ville pour le Nice-Havrais : 23 h. ; du Nice-Havrais pour l'Hôte de Ville : 23 h. 15.

A partir de 6 h. 45 les voitures vont alternativement à la place Frédéric-Sauvage et au Nice-Havrais.

JETÉE-HÈVE

Premier départ : de la Jetée pour la Hève, 6 h. 45 ; de la Hève pour la Jetée, 6 h.57.

Dernier départ : de la Hève pour la Jetée, 23 heures ; de la Jetée pour la Hève, 23 h.10.

Du 1er Juin au 15 Septembre 1914

LIGNE DE L'HOTEL DE VILLE-PHARES

Premier départ : de l'Hôtel de Ville pour les Phares, 10 h. ; des Phares pour l'Hôtel de Ville, 10 h. 24.

Dernier départ : de l'Hôtel de Ville pour les Phares, 20 heures ; des Phares pour l'Hôtel de Ville, 20 h. 20.

LIGNE ROND-POINT-CARREAU-IGNAUVAL-PHARES

Premier départ : du Rond-Point pour les Phares, 10 heures ; des Phares pour le Rond-Point, 10 heures.

Dernier départ : du Rond-Point pour les Phares, 20 heures ; des Phares pour le Rond-Point, 20 heures.

Il est délivré des Correspondances, donnant droit, dans l'intérieur du Havre, au parcours *immédiat* sur une seconde ligne, moyennant un supplément de 5 cent. ; ces Correspondances ne sont reçues qu'aux points de contact des différentes lignes. Toutefois, la ligne du Cimetière ne correspond pas avec la Côte Sainte-Marie et réciproquement.

Les enfants au-dessous de 4 ans, tenus sur les genoux, sont transportés gratuitement.

Les prix du tarif sont doublés dans les voitures circulant après 23 h.

Nouvelles Maritimes

Renflouement d'un Chaland

Le 3 avril un des chalands porteurs coffrés de l'entreprise des dragages W.-H. Ackermans et H. Van Haaren étant chargé de déblais dragués, chavirait après abordage sur le talus dans l'enclos de la future grande cale-sèche. Il fallait absolument renflouer ce chaland vu l'emplacement où il était coulé, et l'opération était d'autant plus difficile que le chaland reposait et enfonçait sur le talus de vase la quille en l'air ; il était de plus impossible de faire entrer dans l'enclos de la future grande cale aucun matériel flottant de sauvetage.

M. Verstraeten, ingénieur directeur de l'entreprise et M. Bonrepaux, capitaine, inspecteur du Comité des assureurs maritimes, viennent de mener à bien cette délicate autant que difficile opération.

Sous leurs ordres le chaland fut d'abord retourné afin de reposer par son fond sur le talus, puis solidement amarré avec des câbles en acier pour qu'il ne glissât pas au fond du talus où il y avait 21 mètres de fond. Les voies d'eau sur le pont purent seules être bouchées, le scaphandrier ne pouvant s'aventurer autour des flancs du chaland vu le fond de vase.

Après différentes tentatives infructueuses dues à l'enfoncement du bateau dans la vase, aux voies d'eau dont l'obturation ne pouvait être faite et à l'inclinaison dangereuse que le bâtiment prenait dès qu'il commençait à sortir de l'eau, une dernière tentative fut faite le 11 avril soir, après que le chaland fut maintenu solidement avec d'autres câbles en fil d'acier pour l'obliger à se tenir horizontal au fur et à mesure qu'il émergeait de l'eau. Cette manœuvre eut un plein succès.

Ce renflouement très difficultueux fait honneur aux dirigeants, tant pour leur persévérance que pour la façon habile dont les opérations ont été menées.

Aux Chantiers de Normandie

Les Chantiers de Normandie viennent de recevoir la commande de deux grands cargos pour la Roumanie. Ces navires doivent avoir 120 mètres de longueur et 16 mètres de largeur.

On sait que ces chantiers viennent de livrer à la Compagnie Générale Transtlantique le paquebot *Puerto-Rico*.

Ils ont actuellement en achèvement à flot le pétrolier *Motricine*, qui doit incessamment partir pour Saint-Nazaire où il recevra ses moteurs à pétrole, construits par les Chantiers de l'Atlantique de la même Société.

Il y a en outre sur cale trois grands cargos de près de 13,000 tonnes de port, dont le premier sera lancé dans le courant du mois prochain ; un paquebot pour la Compagnie Fraissinet, deux pontons élévateurs de grains pour la Chambre de commerce du Havre, des chalands à charbon, etc.

Acte de Piraterie ou Mesure de Police ?

On annonce que le bateau de pêche à vapeur *Buergermeister-Moenckeberg*, de Cuxhaven pêchait le 22 mars dans le voisinage de l'Islande avec des bateaux à vapeur anglais et français, lorsqu'il fut arrêté par deux canots automobiles islandais. Vingt-cinq hommes porteurs de fusils et de revolvers sont montés à bord, se sont rendus maîtres du capitaine et ont finalement emmené le bateau dans un port de l'île Vestmann. Le capitaine a été condamné à payer une amende élevée. Les engins et 450 quintaux de poisson ont été confisqués, mais ont été revendus au capitaine pour la somme de 2.150 couronnes. On ajoute que les Islandais, qui étaient des pêcheurs et des paysans, n'avaient aucune espèce de pouvoirs et n'ont pas même constaté l'endroit où se trouvait le navire.

Les armateurs vont s'adresser à l'office des affaires étrangères.

Faits Divers

Enfant Blessé

Bien en train de jouer avec des camarades, vers une heure après-midi, dans la rue Berthelot où il demeure au numéro 34, le jeune Manuel Ledos reçut tout à coup une pierre au front qui lui fendit le sourcil gauche.

On dut le conduire à la pharmacie Dubuisson pour faire panser la plaie, pendant que l'on recherchait l'auteur de ce jet de pierre, mais il fut impossible de le découvrir. La blessure n'offre d'ailleurs aucune gravité.

Chute à l'eau

Passant au bord du quai Colbert, vers une heure du matin, un nommé Auguste Quenin, journalier, demeurant 17, rue de la Gaffe, perdit l'équilibre et tomba au bassin.

Deux douaniers entendirent ses appels et, l'ayant tiré de sa fâcheuse position, le conduisirent à la tente-abri pour lui faire donner des soins.

Un Beau Programme

C'est la foule des grands jours pour applaudir chez Gaumont les deux merveilleux films : *Atlantis* et *Pâques Rouges*.

Que dire d'*Atlantis*, c'est un spectacle extraordinaire qu'il faut avoir vu. La grande scène du naufrage et l'engloutissement du transatlantique provoquent parmi les spectateurs, à chaque représentation, une émotion intense.

Quant à *Pâques Rouges*, ce film est tout simplement une œuvre d'art ; il est, du reste, superbement interprété et la partie musicale, soli, chœur et grand orchestre concourent à un ensemble artistique que nous n'avons encore jamais vu jusqu'ici au cinématographe.

Mise en liberté

Le nommé Georges Derenemesnil, arrêté samedi pour vol de cordages a été remis en liberté provisoire après procès-verbal.

Crêpage de chignons

Le désaccord régnait dimanche, un peu après midi, entre la femme Marie Duboc, âgée de 43 ans, demeurant rue du Docteur-Fauvel, 15, et la femme Maillard, habitant à la même adresse.

A bout d'arguments, la femme Maillard s'en prit au chignon, puis, changeant de tactique, elle se servit d'une bouteille comme d'une massue. Elle en asséna un tel coup sur le bras de la femme Duboc que cette dernière crut avoir le bras fracturé.

Il n'en était rien cependant, mais elle portait une blessure et courut au poste de police voisin pour porter plainte.

L'agent Leroy la conduisit chez M. Dubuisson, pharmacien, qui la rassura sur la gravité de la blessure.

Une enquête est ouverte.

Les Dangers de l'Ivresse

S'étant mis en état d'ivresse dimanche soir, Emile Richard, âgé de 24 ans, chaudronnier, demeurant boulevard Amiral-Mouchez, 133, se promenait avec Henri Bocquard, âgé de 18 ans, journalier, demeurant rue Saint-Nicolas, 5, en causant du scandale dans le quartier de l'Eure, lorsqu'ils brisèrent un objet d'utilité publique.

Lorsque l'agent Marical s'interposa ils se retournèrent contre lui et le frappèrent.

Ils seront mis à la disposition du Parquet.

Renversée par une Voiture

En traversant le boulevard de Strasbourg, dimanche après-midi, vers trois heures, Mme Brunait, demeurant rue de Phalsbourg, ne put éviter la voiture de M. Banaux, boucher, rue Augustin-Normand, que ce dernier conduisait.

Atteinte par la roue, Mme Brunait roula à terre en même temps qu'un bébé qu'elle tenait dans ses bras, mais par bonheur elle ne se fit aucune blessure et l'enfant lui-même ne fut pas atteint.

Il est vrai que la voiture allait à une vitesse très modérée.

Coup de Couteau

Pour un motif encore inconnu, un nommé Josset René, âgé de 18 ans, demeurant rue Bazan, 7, se prenait de querelle vers minuit, dimanche, avec un nommé Alain Lantredou, âgé de 20 ans, journalier, demeurant rue Beauverger, 17.

Au cours de la discussion, Josset sortit un couteau de sa poche et le planta dans l'épaule de son adversaire.

M. Félix Boudray, pianiste, demeurant 16, rue des Drapiers, qui avait été témoin de cette scène, se rendit au poste pour prévenir.

Un agent vint s'occuper du blessé et le conduisit à la pharmacie Guincêtre où l'on reconnut sa blessure sans gravité.

Un peu plus tard, Josset était arrêté et mis à la disposition de M. le commissaire de police du quartier.

Renversée par un Cycliste

En traversant la rue de la Halle, dimanche après-midi, vers cinq heures et demie, la jeune Léontine Person, âgée de 10 ans, demeurant au n° 70 de cette rue, s'est trouvée renversée par un cycliste. La fillette fut blessée légèrement à la tête. Elle reçut un pansement à la pharmacie Guincêtre et put regagner son domicile.

Chute à l'Eau

Vers quatre heures, dimanche après-midi, un terrassier, Yves Kernoa, âgé de 45 ans, demeurant 60, rue du Grand-Croissant, se trouvait sur la digue Sud lorsqu'il tomba accidentellement à l'eau.

MM. Pierre David, âgé de 40 ans, demeurant rue de l'Arsenal, 7, et Corentin Legoff, âgé de 28 ans, et René Luce, âgé de ans, demeurant rue de l'Arsenal, 7, se trouvant à bord de la drague *Andrée*, montèrent dans un canot et se portèrent au secours de l'homme en danger.

Kernoa était tombé sur des rochers, de sorte qu'au sortir de l'eau il se plaignait de vives douleurs aux bras et aux jambes.

On dut le conduire à l'Hospice Général en voiture d'ambulance. L'interne qui l'examina reconnut qu'il s'était fracturé le coude gauche et la cheville du pied gauche. Il est resté en traitement dans cet établissement.

Vol sur les Quais

Depuis quelque temps, les employés des chemins de fer s'apercevaient que les wagons en stationnement sur les quais étaient dépouillés de leurs garnitures de cuivre.

Une surveillance fut exercée afin de prendre ces voleurs d'un genre nouveau.

Hier après-midi, vers 6 heures, M. Aubin, agent de recherches aux chemins de fer de l'État, se trouvait en surveillance sur le terre-plein derrière la caserne Kléber, lorsqu'il aperçut deux individus qui circulaient entre les wagons en station à cet endroit.

M. Aubin descendit de la vigie où il s'était caché et ne doutant pas qu'il tenait les voleurs de cuivre voulut les rejoindre. Mais les délinquants prirent la fuite aussitôt et ce n'est qu'avec l'aide de l'agent Jouen que le surveillant put les attrapper et les conduire au poste de police de la tente abri.

Ils avaient leurs poches pleine de cuivre volé.

Interrogés ils déclarèrent se nommer Louis Chaincard, âgé de 25 ans, et Léon Dagneaux, âgé de 21 ans, tous deux sans domicile.

Ils ont été mis à la disposition de M. le commissaire de police de la quatrième section.

Vol

Deux journaliers, Henri Pimont, âgé de 20 ans, et Eugène Bombarde, âgé de 28 ans, tous deux sans domicile, ont été arrêtés dimanche après-midi sur le quai des Transatlantiques, où ils venaient de commettre un vol de dix kilogs de vieux chiffons.

POUR VOS ACHATS OU CHACUN SON COMPTE

A toute sollicitation qui tendrait à vous faire prendre, à la place des produits de grande Marque que vous demandez, des produits anonymes ou moins connus, qu'on vous dit être absolument semblables, résistez énergiquement. De ce marché, vous seriez trop souvent les dupes. Par leur réputation même, et sous peine de déchoir dans la faveur du public, les grandes Marques industrielles et commerciales sont tenues de vous fournir des marchandises de qualité supérieure. La publicité même dont elles s'entourent est une garantie : on ne s'expose volontairement à un jugement que si l'on est certain de l'excellence de sa cause.

Le succès toujours croissant des Marques est dû, tant au choix des matières premières employées, qu'à la régularité et aux soins de fabrication, qui permettent de toujours offrir aux consommateurs un produit parfait et fréquemment renouvelé, en raison de l'importance de la demande.

Ne craignez donc pas de supporter, dans certains cas, une légère augmentation de prix, la qualité et la sécurité que vous donneront les grandes Marques industrielles et commerciales la valent très largement.

Un Suicide

Hier matin, vers onze heures, M. Jenot, commissaire de police, était informé par Mme Montécot, habitant dans le quartier de l'Eure, que depuis quatre jours, un de ses voisins, nommé Emile Plouhinec n'avait pas reparu. La porte du logement de cet homme était fermée du dedans et il se dégageait une mauvaise odeur.

En compagnie de son secrétaire, le magistrat se rendit au domicile de Plouhinec dont il fit ouvrir la porte par M. Renouard, Serrurier.

Dans un lit cage, Emile Plouhinec gisait inanimé. La figure était boursoufflée, mais il ne portait aucune trace de violence.

Sur la table de nuit, près de lui, se trouvait une bouteille d'absinthe à moitié vide. On suppose qu'il a absorbé ce liquide en très grande quantité et qu'il s'est ainsi empoisonné.

Dans ses papiers se trouvait son livret militaire indiquant qu'il était né le 7 mars 1850, un certificat de pension de la marine, un bon de capitalisation et des certificats.

Plouhinec vivait seul. Il y a trois semaines il s'était fait arrêter pour un vol de café, commis aux Docks d'où il avait été ensuite congédié.

On suppose que c'est le chagrin conçu par ce renvoi qui l'a poussé au suicide.

M. le docteur Decorde a été requis pour constater le décès et le corps a été transporté à la Morgue.

Le torchon brûle

Vers six heures, dimanche après-midi, une femme Lemoing, âgée de 40 ans, demeurant rue Berthelot, 41, se présentait au poste de la place Danton. Elle avait le nez écorché et portait différentes blessures sur le corps.

C'est mon amant déclara-t-elle qui vient de m'arranger de la sorte.

Doux amant en vérité que ce François Guichebaron, âgé de 52 ans, demeurant à la même adresse.

Tandis qu'on conduisait la maîtresse à la pharmacie Thuret, rue de Normandie, où l'on pansait ses multiples blessures, un agent se rendait à la recherche de Guichebaron qui fut bientôt mis à la disposition de M. le commissaire de police du quartier.

M MOTET, DENTISTE, 52, r. de la Bourse - 17, r. H.-Thérèse

Accident de la Rue

M. Henaut, donanier, passait dimanche soir, vers cinq heures sur la place Danton en poussant une voiture à bras. Tout à coup un enfant de sept ans, nommé Houdeville, demeurant rue Charlemagne, 32, se plaça devant la voiture et fut atteint par celle-ci.

Renversé à terre, on craignit, un instant, qu'il ait été blessé au corps, mais un examen à la pharmacie David rassura son père qui se trouvait avec lui. L'enfant ne portait aucune blessure.

Vol de Charbon

C'est pas difficile avait dit Fernand Tauvel, âgé de 14 ans, apprenti charron, demeurant rue Jules-Masurier, 33, à son camarade Louis Gallais, 13 ans, demeurant rue Suffren, 18, quand on n'a pas de charbon, on va en chercher sur le quai, il y en a toujours.

Ceci dit, les deux garnements partirent en excursion sur la Chaussée de Rouen et empruntèrent quarante kilos de houille à même un tas appartenant à la Compagnie du Gaz.

Pincés par un agent, ils furent conduits au poste ou procès-verbal leur fut dressé.

THÉATRES & CONCERTS

Théâtre-Cirque Omnia

CINEMA OMNIA PATHÉ

Ce soir mardi, à 9 heures, début du nouveau programme de cinématographe de la semaine. Bureaux, 8 h. 1/4, orchestre, 8 h. 3/4, projections 9 heures. Voir ci-dessous la composition :

Programme du mardi 14 au dimanche 19 avril inclus.

Tous les mardis, changement complet de programme.

Pendant la saison d'Eté, *Relâche tous les lundis*, sauf cas exceptionnel.

Matinée : jeudi et dimanche.

Pour la première fois au Havre :

La Danse héroïque, scène de la vie maritime, de MM. L. Rollini et R. Leprince (jouée à bord d'un transatlantique). — Interprètes : MM. Alexandre, de la Comédie-Française, René Stroffer ; Henri Mayer, de la Comédie-Française, capitaine Stroffer ; Dorny, M. Salvary ; Mmes Robinne, de la Comédie-Française, Gaby des Roses ; Simonne Mareix, de la Comédie Française, Simone Salvary.

Une Etape de la route des Alpes (de Grenoble à Aix), plein air coloris ; *Rigadin Cadrillon*, scène comique de M. Jean Jam, jouée par Prince.

Le programme se complétera par les vues suivantes :

Monsieur Chasse, d'après le célèbre vaudeville de M. Georges Feydeau (mise en scène de M. Marcel Simon). — Interprètes : Duchatel, Polin ; Mme Duchatel, Mlle Lucy Jousset ; Gontran Duchatel, leur neveu, M. Sylvestre ; Moricet, M. Louvigny ; M. et Mme Cassagne, M. Sulbac et Mme Simonnet.

Pathé-Journal, dernières actualités du monde entier ; *Bonsoir*.

Bureau de location ouvert comme d'usage.

Tous les soirs à la sortie, service spécial de tramways.

Folies-Bergère

Ce soir, première représentation du vaudeville : *Un Match sensationnel*, grand combat de boxe entre Bigoudis, champion français et Tom Truck, champion anglais. Arbitre Camuche.

Delpierre jouera le rôle de Bigoudis. Succès très mérité pour les **Sayton et Cie**, dans leur numéro *Une Nuit au bord du Nil*.

Concert par toute la troupe.

Prochainement « *La Torpille* », pièce dramatique.

GRAND CINÉMA GAUMONT

Fêtes de Pâques

Troisième Grand Festival Artistique 1914.

Aujourd'hui mardi, 14 avril 1914, en soirée à 8 h. 3/4, représentations en exclusivité des deux plus grands succès de l'année :

ATLANTIS

Le drame de la mer le plus émouvant édité jusqu'ici. Ce film nous fait assister à l'engloutissement *réel* d'un grand paquebot et à toutes les phases angoissantes d'une épouvantable catastrophe au milieu de l'Océan. *Atlantis*, que tout le monde voudra voir, est le plus phénoménal tour de force réalisé à ce jour par la cinématographie.

LES PAQUES ROUGES

de la série artistique « Gaumont-Monopole »

Conte du temps jadis.

Merveilleuse reconstitution historique, figuration considérable, entièrement en couleurs.

Adaptation musicale spéciale. Grand orchestre et « Chorale Gaumont », direction G. Jabert, 40 exécutants.

Prix ordinaire des places. — Ce programme de gala sera encadré par : *S'aiment-ils ?* comédie ; *Conscience*, grand drame ; *La Pipe de Monsieur Poulette*, *Les Actualités Gaumont*, *etc.*, *etc.*

Il est indispensable de prendre ses places en location pour les matinées et soirées des Fêtes de Pâques. (Téléphone 15.31).

En raison de l'importance de ce spectacle extraordinaire on commencera très exactement à 8 h. 3/4 en soirée et à 2 h. 3/4 en matinée.

A ceux qui nous écrivent

AVIS IMPORTANT

En dépit d'avis souvent renouvelés à cette place nous continuons à recevoir journellement, par lettres des communications et des réclamations dont les auteurs s'obstinent à garder l'anonymat.

Nous rappelons que nous ne voulons absolument **tenir aucun compte des lettres non signées** ; mais nous sommes libres, quand nos correspondants en expriment le désir, de ne pas publier leur nom dans le journal.

Bulletin des Sports

Football Rugby

A Paris

L'équipe d'Angleterre bat l'équipe de France par 39 points à 13.

Football Association

Finale du Meeting de Pâques

Nottingham Magdala gagne la Coupe du HAC en battant l'AS Française par 1 but à 0

Ce résultat permet de donner aussitôt la physionomie du match final de cette coupe qui fut autant disputée qu'un véritable championnat. Il fallait s'attendre à une partie mouvementée. Elle le fut d'un bout à l'autre, chaque équipe désirant confirmer au public la bonne opinion qu'il s'était faite d'elles.

Dès le coup d'envoi donné par M. Remy, les Anglais, avec la même équipe que la veille, fournirent des descentes extrêmement rapides qui déroutèrent les Parisiens, puis un but fut rentré alors que le gardien de but s'y attendait le moins.

A partir de ce moment le jeu devint extrêmement animé. Les Parisiens furent souvent dans les buts anglais sans parvenir à marquer, tant la défense était serrée.

A la fougue du jeu français, aux prouesses de certains joueurs tels que Mayault, Remy, Desaulty ou Bonnet, les Anglais répondaient par une persévérance déconcertante pour l'équipe qui s'épuisait en vains efforts.

La mi-temps survint sans changement. On crut que les Parisiens allaient pouvoir marquer à leur tour, car ils avaient la descente du terrain, mais ils se heurtèrent, cette fois encore, à un beau jeu de défense combiné avec les mises en touches pour gagner du temps.

Ce n'est pas que Nottingham ne cherchait pas à augmenter son avance, mais les charges de ses avants, souvent bien menées, se heurtèrent à la défense vraiment superbe de l'équipe parisienne. Si la ligne d'avants de l'ASF avait fourni un jeu aussi précis — car elle était pourtant servie par des demis excellents — la partie eut changé de face. Les Les matches précédents étaient là pour dire que les lignes arrières de Nottingham pouvaient être dépassées de temps en temps, mais il fallait s'en donner la peine.

La partie fut, par instants, si chaude qu'elle en devint brutale. L'arbitre alors distribua des coups francs pour arrêter ce zèle intempestif et mit même hors jeu le capitaine de l'équipe parisienne Mayault, trop pressé de boire à la coupe de Pâques.

En résumé, excellente exhibition de ballon rond comme Nottingham devait, selon son renom, nous l'offrir. Et si notre premier jugement à l'égard de l'équipe anglaise fut un peu sévère, il faut reconnaître que le onze londonnien a tout fait pour le modifier. Chester lui-même, son capitaine, a voulu nous prouver que quoique petit homme il est resté un grand footballeur par la manière superbe avec laquelle il distribue le jeu de son équipe.

Avant ce match, le Havre Athletic Club avait battu facilement le Havre-Sports par 3 buts à zéro. Le H S, bien que complet, eut un jeu si mou que ses adversaires ne tardèrent pas à en profiter. Et comme dans la saison il y aura eu autant de victoires d'un côté comme de l'autre, on restera sans savoir quelle aura été la meilleure équipe havraise du H A C ou du H S. Admettons qu'elles avaient la même valeur, il n'y aura pas de jaloux.

G. M.

Courses à Longchamp

Lundi 13 Avril

PRIX DES MARRONNIERS (à réclamer). — 5.000 fr. — Distance : 1.800 mètres — 1. Lucknow, à M. Achille Fould (Milton Henry). — 2. Traquenard (M. Barat. — 3. Wampum (G. Mitchell).

Non placés : Armen, Torticolis, Délire, Isagoras, Flocon, Rolla II.

LA BOURSE. — 10.000 fr. (En outre, 500 fr. à l'éleveur). — Distance : 2.200 mètres. — 1. Careless, à M. Muller O'Neill). — 2. Rosimond (Mac Gee). — 3. Aigle Blanc (Allemand).

Non placés : Turlupin, Fairy Dale, Alex.

PRIX JUIGNE. — 20.000 fr. (En outre, 1.000 fr. à l'éleveur). — Distance : 2.000 mètres. — 1. Mon Petiot, à M. Ch. Carter (Sharpe). — 2. Oracle (O'Neill). — 3. Janville (J. Childs).

Non placés : Fergusson, Jocko, Gladius, Kokosimo, Rodolphe, Sire de Saint Cyr, Rendez-Vous, Tirelarigot, Vobis, Sédlo, Saint-Point, Dandana.

PRIX DE BARBEVILLE. — 6,000 fr. — Distance : 3,000 mètres. — 1. Bavard III, à M. A. Belmont (Ch. Childs). — 2. On Ferme (Milton Henry). — 3. Coral II (Mac Gee).

Non placés : Le Cardeur, Chouchoute.

PRIX PERPLEXITÉ. — 15,000 fr. — Distance : 2,200 mètres. — 1. Chut, à M. Edmond Blanc (G. Stern). — 2. Frizzle (Sharpe). — 3. Rikuit (Garner).

Non placé : Dacier.

PRIX DE VILLERON. — 8,000 fr. — Distance : 2,800 mètres. — 1. Dramatiste (Sharpe). — 2. Punch (J. Childs). — 3. Bellagio (M. Barat).

Non placés : Allumeur, Oxyure, Lord Godolphin, Vall Street, Moheli, Loureur, Searod, Horizontal, Basalte, Our Lowe, Vurzel.

Résultats Pari mutuel

CHEVAUX	Pesage 10 fr. Gagnants	Pesage 10 fr. Placés	Pelouse 5 fr. Gagnants	Pelouse 5 fr. Placés
1re Course. — 9 part				
Lucknow	55 —	19 50	29 50	11 —
Traquenard	— —	18 50	— —	8 50
Wampum	— —	32 50	— —	17 50
2e Course. — 6 part.				
Careless	34 50	22 —	15 50	10 —
Rosimond	— —	80 50	— —	30 —
3e Course. — 15 part.				
Mon Petiot	166 50	35 —	114 50	26 50
Oracle	— —	17 50	— —	10 50
Janville	— —	23 —	— —	13 —
4e Course. — 5 part.				
Bavard III	24 —	14 —	12 50	8 —
On Ferme	— —	14 —	— —	7 50
5e Course. — 4 part				
Chut	21 50	12 50	9 50	6 50
Frizzle	— —	16 50	— —	8 —
6e Course. — 14 part.				
Dramatiste	97 —	32 —	60 50	22 50
Punch	— —	29 —	— —	15 50
Bellagio	— —	31 —	— —	22 —

PRONOSTICS DE LA PRESSE

Auteuil, 14 Avril

PRIX TREMBLEUR

Paris-Sport ..... Bonjour II, Cob.
Le Jockey ..... Cob, Bonjour II
La Liberté ..... Bonjour II, Cob.

PRIX VALMAJOUR

Paris-Sport ..... Gondovar, Formium.
Le Jockey ..... Annibal VII, Gondovar.
La Liberté ..... Gondovar, Formium.

PRIX MONDEVILLE

Paris-Sport ..... Boston IV, Nectar III.
Le Jockey ..... Kamreï, Nectar III.
La Liberté ..... Boston IV, Nectar III.

PRIX MARIN

Paris-Sport ..... Le Systémier, Kamréï.
Le Jockey ..... Rosely, Yoghi.
La Liberté ..... Le Systémier, Kamréï.

PRIX DU GUESCLIN

Paris-Sport ..... Zénith II, Saint Potin.
Le Jockey ..... Saint Potin, Ormuzd.
La Liberté ..... Zénith II, Saint Potin.

PRIX DE NEUILLY

Paris-Sport ..... Ec. Rigaud, Galipaux.
Le Jockey ..... Giopolar, King Malcolm.
La Liberté ..... Ec. Rigaud, Galipaux.

Conférences et Cours

Ecole d'Instruction Militaire. — La 6e conférence de l'Ecole d'instruction de la 3e région (centre du Havre), aura lieu le jeudi 18 avril courant de 18 h. 15 à 19 h. 30, dans la salle A de l'Hôtel de Ville (rez-de-chaussé à droite).

Conférencier : M. le médecin principal de 2e classe de Schutetsière, chef du service de santé de la place du Havre.

Sujet traité : *Service de santé en campagne*.

Cours gratuits de Photographie. — Le cours prévu pour ce soir n'aura pas lieu. La prochaine sortie (2e cours par M. Lacaille pour la photographie en couleurs aura lieu le dimanche matin 19 courant, réunion au local de la Société havraise de photographie à 8 h. 3/4. Les clichés pris pendant l'excursion seront développés le mardi suivant au local.

Tous les amateurs peuvent assister à ces cours, les dames sont admises.

NOS CONSULTATIONS

C. G. — Oui, c'est le droit de votre mari. Tâchez d'être bonne diplomate, car nous ne voyons pas d'autre moyen d'obtenir ce que vous désirez. Efforcez-vous de combattre l'alcoolisme de votre mari.

J. Bénard. — Faites chacun un testament en faveur de l'autre conjoint.

A. B. C. — Il est logique que tous ceux qui ont des salaires paient l'impôt en proportion de leurs moyens d'existence. Il faut s'attendre pour tous les contribuables à une importante augmentation cette année en raison des charges militaires et de l'augmentation du budget de l'assistance. Si vous croyez que votre charge est exagérée, adressez une demande de dégrèvement au contrôleur des contributions ou au préfet.

J. R. 12. — 1° Nous pensons que votre entrée en jouissance part de Saint-Jean si vous avez payé le loyer du premier terme à votre prédécesseur ;

2° Si vous avez payé au propriétaire et que celui-ci ait fait au bureau de l'enregistrement une déclaration mentionnant votre entrée à Pâques, il est en droit de vous faire partir à Pâques. Le mieux serait d'avoir une explication franche avec lui. Peut-être, s'il entend utiliser personnellement le local, pourriez vous vous entendre avec lui pour rester jusqu'à Saint-Jean.

Zouave 3957. — 1° Vous devez les contributions de l'année entière, mais il ne vous est pas interdit de faire une demande de dégrèvement à la préfecture. Peut être réussirez-vous.

2° Si vous n'arrivez pas à une entente amiable, nous ne voyons pas d'autre moyen que d'intenter un procès pour trouble de jouissance mais, comme vous n'aviez pas de baile au début il est à craindre que vous n'obteniez pas satisfaction. Vous avez par contre le droit de faire une amélioration à vos frais.

3° Nous pensons que pour l'eau vous auriez le droit de brancher une conduite sur la conduite principale de la maison, mais il serait préférable de passer avant toutes choses au bureau du service des eaux pour savoir s'il accepte deux concessionnaires dans un même immeuble ; ce que nous croyons d'ailleurs.

Vous ne pouvez forcer votre propriétaire à faire l'installation à ses frais puisque ce n'est pas dans le bail.

4° La loi ne distingue pas entre boissons hygiéniques ou boissons alcooliques, elle dit « débit de boissons » aussi craignons-nous que vous ne soyez pas autorisé. Faites une demande à la Mairie.

Marie-Louise. — Puisqu'il y a abandon nous ne croyons pas que vous puissiez obtenir ce que vous demandez.

Voyez toutefois M. Fillon, sous-inspecteur de l'Assistance publique, rue de la Bourse, 10, qui vous renseignera sur ce que vous pouvez faire.

J. A. W. Le Havre. — Oui, vous devez être taxé sur le bail de Mme votre mère, car l'on considère que c'est une substitution de personne pour la location de la maison qui doit avoir pour but de vous exonérer de l'impôt qui vous incomberait. Demandez à votre propriétaire de séparer le loyer entre votre mère et vous, ce qui vous assurera une réduction de taxe.

A. B. 34. — Le délai est de six mois pour une maison entière avec jardin, mais vous vous trouvez dans une condition particulière, puisque vous payez au mois et cela pourrait donner lieu à contestations.

Il est regrettable que vous n'ayez pas de bail régulier ; si vous étiez à l'année vous auriez droit à une indemnité, mais ce n'est pas votre cas.

Un locataire embarrassé. — Etant au mois, il vous suffit de prévenir 15 jours d'avance pour partir.

Droguerie - Couleurs

Peintures broyées - Huiles graisses

FOURNITURES POUR NAVIRES

BROSSERIE DE MÉNAGE

SAVONS

LESSIVES - AMIDONS

A. PIMARE & Cie

14, place des Halles Centrales — LE HAVRE — Téléphone : 520

Bianca. — 1° Votre père peut demander l'Assistance aux vieillards; mais comme ce n'est pas un droit, mais un secours, il sera fait une enquête, et l'on jugera si le secours doit être attribué.
2° Le paquet de caporal ordinaire à 50 centimes est resté le même, mais les paquets de caporal supérieur et maryland à 80 centimes ont été réduits de 50 à 40 grammes.

Nenette embarrassée. — Si vous êtes à l'année on ne peut vous augmenter avant la fin de votre année. Si vous êtes au mois vous pourrez être augmenté tous les mois en vous prévenant 15 jours d'avance.

3333 L. T. — Puisque vous travaillez régulièrement, vous avez droit de demander le secours accordé aux femmes en couches. Les lois sont du 13 juin et 30 juillet 1913. Il faut adresser une demande au maire en spécifiant que vous êtes Française et en donnant les renseignements complets sur votre situation. Il faut aussi indiquer vos résidences depuis un an et annexer à votre demande l'extrait des rôles des contributions et un certificat des personnes qui vous emploient. Faites votre demande le plus tôt possible.

Rose 70. — Il sera Français et soumis aux mêmes obligations que les Français, c'est-à-dire fera trois ans dans un régiment métropolitain.

A suivre

CHRONIQUE RÉGIONALE

Montivilliers

Fête de Quasimodo. — Voici le programme des réjouissances qui auront lieu dimanche prochain, 19 avril, à l'occasion de la fête annuelle dite de Quasimodo.
De trois à quatre heures, place du Marché-aux-Légumes, séance de gymnastique.
De quatre à cinq heures, place Carnot, concert par la Société Musicale, directeur M. Huguet.
De cinq à six heures, place Chef-de-Caux, séance de gymnastique.
De six à sept heures, cours Sainte-Croix, concert par la Société l'Union Musicale, directeur M. Jules Hachard.
A neuf heures, place Assiquet, bal champêtre.
Jeux et divertissements.
Le maire de Montivilliers, à l'occasion de la fête de Quasimodo, invite ses concitoyens à pavoiser et illuminer leurs maisons.

Foire. — La foire dite du lundi de Quasimodo se tiendra en cette ville, le lundi 20 courant.

Porte-monnaie trouvé. — Un porte-monnaie a été perdu, il y a une dizaine de jours, à Montivilliers ; il contenait une certaine somme d'argent. On peut le réclamer à M. Soiris, garde-champêtre, à qui il a été remis.

Bris de clôture. — Après enquête, la gendarmerie de cette ville a dressé contravention au nommé Robert Cantais, qui, dans la nuit du dimanche 5 avril courant, a cassé deux carreaux à la gare des voyageurs.

Octeville-sur-Mer

Amicale Octevillaise. — Assemblée générale du 5 avril 1914. — Présidence de M. Lemoine.
Après avoir adressé un souvenir ému aux sociétaires décédés, le secrétaire général, dans son compte rendu moral, retrace la vie de l'Amicale depuis six mois et constate sa prospérité et sa vitalité.
Le bureau est complété par l'élection, à l'unanimité, de M. M. Delaunay comme secrétaire adjoint.
Le compte rendu financier du trésorier est approuvé ; quelques admissions prononcées par le Conseil sont ratifiées.
Décisions. — Les parents des sociétaires ne pourront prendre part aux concours que s'ils paient personnellement une cotisation de membres adhérents au moins.
Les séances réservées aux sports ne coïncideront plus à l'avenir avec les séances de tir.
Un concours pique-nique à la plus belle balle (Jouvet et carabine) aura lieu le 19 avril au stand du Fond du Val. Prix du carton : 0 fr. 30 au Jouvet ; 0 fr. 20 à la carabine. — Le règlement détaillé sera affiché au pas de tir.
Les tirs à longue distance reprendront le 19 avril et comprendront neuf séances. Trois cibles sont mises à la disposition des tireurs. — 1re et 2e séance : tir sur visuel de 0 m. 30 ; 3e et 4e séanséances : cible formée d'une croix ; 5e séance : silhouettes debout ; 6e séance : silhouettes d'homme à genou ou couché.
Les tireurs des Amicales voisines seront admis sur présentation de leur carte ou d'un reçu de l'année, de leur socité. Les trois dernières séances seront réservées au concours annuel.
Le règlement de ces séances sera affiché au pas de tir.
Le concours de petite et moyenne cultures et de jardins ouvriers aura lieu. La Commission passera à domicile vers le 15 mai et le 1er juillet. Les concurrents devront se faire inscrire à l'école, à partir du 1er mai.
L'assemblée générale décide d'organiser l'enseignement rationnel du tir aux pupilles et d'encourager par des prix l'assiduité scolaire, et les dépôts à la Caisse d'épargne et à la Mutualité scolaire.
Deux promenades et un grand voyage seront organisés pour les pupilles ; un voyage des membres actifs et honoraires aura lieu en juillet.
Une matinée concertante sera offerte en mai ou juin aux sociétaires.

Saint-Romain-de-Colbosc

Bris de glace. — Samedi dernier, à midi, le cheval de M. Jules Fillâtre, restaurateur à Saint-Vigor-d'Imonville, qui était arrêté dans le bas de la rue Félix-Faure, effrayé par le bruit du moteur d'un taxi-auto qui stationnait devant le magasin de M. Chamaré, imprimeur, vint se jeter dans la devanture de la papeterie, dont une glace fut cassée par le brancard de la voiture.

Sotteville-lès-Rouen

Une nouvelle affaire de vols à la gare. — Malgré les nombreuses condamnations prononcées, ces temps derniers, contre des employés des chemins de fer de l'Etat et leurs complices, les vols vont en augmentant dans certaines gares. Il ne se passe pas de semaine que plusieurs vols ne soient signalés. Le montant de ces vols se chiffre annuellement, rien que pour le réseau de l'Etat, par *plusieurs millions.*
Par un sentiment de solidarité mal compris, les bons agents témoins de ces vols n'osent pas dénoncer leurs camarades filous, ne se rendant pas compte que la suspicion pèse également sur eux et qu'en quelque sorte ils se rendent complices des voleurs. Aussi est-il très difficile à la police d'intervenir utilement, et ce n'est que par hasard que les coupables sont découverts. Nous avons à signaler aujourd'hui une nouvelle affaire de vols commis à la gare de Sotteville-lès-Rouen.
Jeudi soir, vers quatre heures, M. Rocher, sous-chef de gare de service sur les voies de triage à Sotteville, interpellait un nommé C... au moment où celui-ci se disposait à monter dans le train partant à Saint-Etienne-du-Rouvray, où il demeure. C..., interloqué, balbutia et finalement remit à M. Rocher une bouteille de vin mousseux provenant de vol dans un wagon.
Aussitôt prévenu, M. Meslin, commissaire de police, envoya son brigadier cueillir C... et commença son enquête.
Celle-ci fut ardue, en raison même du mutisme volontaire de C... et de ses camarades de travail. Néanmoins, M. Meslin ne se découragea pas. Avec M. Johannet, le sympathique juge de paix, il se rendit à sept heures du soir à Saint-Etienne-du-Rouvray, au domicile de C..., où une perquisition fut pratiquée.
Des renseignements utiles furent recueillis au cours de cette visite domiciliaire qui se termina fort avant dans la soirée.
Le lendemain matin, à la première heure, M. Rocher, sous-chef de gare — qui dans cette occasion a fort bien secondé M. Gauterys, l'actif inspecteur principal de la gare — se présentait au commissariat de police. Il venait de découvrir la cachette des voleurs de liquides. Cette buvette — comme il disait plaisamment — se trouvait dans le fumier, auprès des remblais.
De nombreuses bouteilles vides et deux pleines de vin mousseux y avaient été découvertes. Les recherches commençaient à se circonscrire.
Grâce à la promptitude du commissaire de police, un complice était arrêté à neuf heures du matin. Il s'agit d'un nommé P..., demeurant à Sotteville.
P..., ne sachant pas de quoi il s'agissait, le prit de très haut ; mais le brigadier, ayant eu la bonne idée de le fouiller, eut l'heureuse fortune de le trouver porteur de trois petits pièges à moineaux. Cette découverte lui permit de dresser procès-verbal pour détention d'engins de chasse prohibés, et de conserver P..., à la disposition du commissaire de police.
Ce magistrat profita habilement de cet incident et, après bien des tergiversations, obtint enfin les aveux de l'inculpé. P... et C... furent aussitôt mis à la disposition du parquet.
Seulement, l'affaire ne s'arrêtera pas là. En effet, samedi toute la journée et une grande partie de la soirée, M. Meslin a continué son enquête. Il est fort probable que de nombreux complices iront rejoindre P... et C...
Parmi les détails recueillis par l'actif magistrat, il en est un qui a sa saveur. L'un des hommes d'équipe interrogés a, pour se disculper de l'accusation qui pesait sur lui, avoué qu'il buvait beaucoup de rhum, mais qu'il achetait celui-ci. Il a prouvé qu'il en prenait pour 60 francs par mois chez un seul commerçant et a ajouté qu'il avait encore d'autres fournisseurs !
Encore un détail typique : les vols découverts depuis quelques mois ne portent que sur des liquides ou à peu près tous.
Dans la nuit du 5 au 6 mars dernier, un petit fût de rhum de 20 kilogrammes a été soulagé de 14 kilogrammes de liquide, rien que par une équipe de 4 ou 5 hommes. Tous les autres vols sont à l'avenant.
Le vin mousseux dérobé par P... et C.., provenait d'une caisse placée dans un wagon en stationnement sur les voies de triage. Sur 12 bouteilles que contenait cette caisse, dix ont été dérobées, cinq ont été bues par les inculpés, auprès de leur buvette-fumier. Les autres ont été emportées par eux, sauf deux retrouvées pleines.
Dans cette affaire, il convient de signaler la conduite du sous-chef d'équipe Plé, de MM. Gauteyre, inspecteur principal de la gare ; Rocher, sous-chef de gare dont on ne saurait trop louer l'activité et le zèle qu'ils ont déployés pour aider M. Meslin dans sa tâche difficile.

LA MODE

Les Chapeaux

La mode de printemps s'affirme : la vogue des petits chapeaux ne se dément pas, et si nous en voyons de formes très diverses, du moins sont-ils tous, ou presque tous, étroits de bords et hauts, très hauts. On en voit même de fantastiques: en forme de pains de sucre, de colimaçons, de conque marine, ils affectent les formes et les façons les plus bizarres.
Uniformément noirs, ou de teintes sombres, aigrettes et paradis les ornent à l'envi. On voit quelques essais de fleurs, mais ce n'est pas sur la majorité.
Cependant, on prévoit pour l'été une débauche de corolles et de pétales claires. Des fleurs, encore des fleurs, disent les modistes en renom.. Mais les élégantes attendent sans doute que le soleil soit plus riant, le ciel plus bleu pour fleurir leurs chapeaux.
La paille-liseré brilante tient la corde auprès des picots et des tagals. C'est un engouement qui se propage et qui ne durera peut-être plus longtemps, car ces pailles, fort chères au début, sont maintenant parfaitement imitées à des prix très avantageux.
Le plateau, garni sobrement sur le dessus et orné en cache-peigne d'une profusion de plumes, d'ailes ou de fleurs, a toujours ses admiratrices.
Il est seyant surtout aux femmes grandes et élancées, car il n'allonge pas souvent la silhouette.
Les femmes de petite taille seront mieux inspirées d'adopter les petits chapeaux à haute calotte, les bonnets de police qui se garnissent d'une fusée d'aigrettes devant. Cela leur sera plus avantageux.
Les ailes sont à l'ordre du jour ; on en a tant vu de ces petites ailes, entourant irrégulièrement les chapeaux, qu'on commence à les avoir assez vues ! Les hautes ailes un peu larges qu'on emploie isolément ou en paire ont plus d'allure maintenant.
On a vu sur un chapeau de paille bleu une très jolie fantaisie d'ara, en bleu « perroquet » et tilleul. C'était très chic.
Voici pour le plein été, lorsque nous arborerons nos légères robes de lingerie, un délicieux chapeau de dentelle blanche, garni à droite et à gauche d'une grosse rose rose. Une large bride de velours bleu nattier s'enroule autour du cou.
Pour quelques semaines encore, nous conserverons nos sombres coiffures et le chapeau du moment, celui qui jouit d'une vogue, d'une faveur exceptionnelle, est sans contredit celui en liseré noir, qui se garnit devant de roseaux noirs et de ruban ciré à l'entour de la calotte. C'est une vogue fort jolie, et seyante au visage ; le petit chapeau se pose crânement de côté, sur les cheveux, et les laisse voir presque entièrement d'un côté.

Bulletin des Sociétés

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 8, rue Caligny. — *Téléphone n° 220.*

Cours Techniques Commerciaux

Cours du Mardi

LANGUE FRANÇAISE (Prof. M. Pigné, Directeur d'Ecole Communale). — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.
CALLIGRAPHIE (Prof. M. Laurent, Directeur d'Ecole Communale). — De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.
ARITHMÉTIQUE (Prof. M. Pigné, Directeur d'Ecole Communale). — De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.
ANGLAIS USUEL (Prof. M. E. Robine, Professeur au Lycée). — 1re année (Section B). de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.
ANGLAIS COMMERCIAL (Prof. M. Gibbs).- 3e année, De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.
ESPAGNOL (Prof. M. Vassia, Vice-Consul d'Italie).— 1re année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 ; 2e année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.
ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE (Prof. M. Laurent, Directeur d'Ecole Communale). — De 9 h. 1/2 10 h. 1/2.
à DACTYLOGRAPHIE. — De 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2

La Société se charge de procurer à MM. les Négociants, Banquiers et Courtiers, les employés divers dont ils auraient besoin dans leurs bureaux.
Le chef du service se tient tous les jours, à la Bourse, de midi à midi et demi, à la disposition des sociétaires sans emploi.

Harmonie de la Compagnie générale transatlantique. — Répétition générale ce soir, à 8 h. 1/2, Hôtel des Emigrants, rue de Phalsbourg.

L'Amicale Havraise de Tambours et Clairons. — Mercredi 15 et vendredi 17 courant, répétitions générales. Continuation des études. — Présence obligatoire.
La Société prévient MM. les membres honoraires et les intéressés que M. Emile Mudier (ex-directeur) ne fait plus partie à aucun titre de la Société.

Communications Diverses

Fête du Quartier des Raffineries. — Les commerçants réunis le 11 avril chez Mme veuve Gallais ont décidé de former un Comité pour la fête dite de l'Industrie dont voici la composition :
Mme veuve Gallais, présidente ; MM. Le Quéri, vice-président ; Eugène Gallais, secrétaire ; Dumoulins, trésorier ; Lavice, commissaire général.
Les forains pourront se faire inscrire chez Mme Gallais.

Nouvelles Diverses

Le Faussaire changea d'Etat civil mais non de Signalement

Arrêté le 17 mars dernier par le commissaire de police de Granville, le nommé Lecorvaisier, marchand de bois à Savigny-le-Vieux, qui s'était fait escompter une fausse traite de 1,500 francs par un établissement de Granville, était incarcéré à Avranches.
M. Fougeray, juge d'instruction, voulut établir l'état civil du prisonnier, mais il fut impossible de trouver son acte de naissance. Lecorvaisier déclarait être né à Châteauneuf (Ille et-Vilaine), s'être marié en 1912, à Savigny-le-Vieux, avec une dame veuve, honorable et riche, dont il eut un enfant. On retrouva les pièces produites pour son mariage. Elles furent envoyées au juge de paix de Châteauneuf. Les signatures du maire de Châteauneuf et du sous-préfet de Saint-Malo furent reconnues fausses.
Cependant le brigadier de gendarmerie de Châteauneuf, M. Gabin, crut reconnaître dans le signalement envoyé par le Parquet d'Avranches un nommé Eugène Banche, de Pierguer (Ille-et-Vilaine). M. Fougeray, informé, demanda aussitôt des renseignements au procureur général de Rennes. La fiche anthropométrique reçue était identique à celle prise à Avranches du prétendu Lecorvaisier. Banche avait déjà été condamné à Rennes, en 1911, à un an de prison, et, en 1912, à vingt ans de travaux forcés par contumace pour faux. Il était, en outre, recherché par le Parquet de Mayenne pour actes immoraux.
Pressé de questions, le pseudo-Lecorvaisier avoua sa véritable identité. Il sera traduit en correctionnelle le 22 avril et passera ensuite devant les assises d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne et de la Manche.

Une Râfle

Il n'est pas de quartiers aussi mal famés, aussi dangereux pour le passant attardé, que ceux de Montmartre et de la Villette. Une horde de malfaiteurs en a pris possession ; les criminels paraissent y avoir établi leurs fiefs. Les agents sont évidemment trop peu nombreux pour surveiller un ilot trop étendu. Que faire alors pour assurer la sécurité des habitants ? Des râfles. Cette opération a du bon, mais elle doit être, pour donner des résultats pratiques, sans cesse renouvelée.
C'est ce qu'on commence à comprendre. L'indésirable populace qui s'abat sur les Halles est très surveillée ; celle qui vit à Montmartre, où évolue la nuit un monde assez spécial, est également traquée.
C'est ainsi que cinquante gardiens de la paix se sont élancés une de ces dernières nuits dans la rue Ordener. Ils étaient conduits par M. Lefils, commissaire de police du quartier Clignancourt, et ses deux secrétaires. Ce fut une jolie débandade, puis une poursuite éperdue dans les rues voisines.
Tous ceux qui n'avaient pas la conscience très nette fuyaient devant la police. Cent quarante-sept arrestations n'en furent pas moins opérées. Faits prisonniers devant le commissariat de la rue Lambert, ces individus étaient encadrés d'un double cordon d'agents et maintenus en respect avec quelques revolvers,
Après l'interrogatoire, la fouille et la vérification du domicile, nombre de prisonniers furent remis en liberté. On n'en garda que vingt-deux. Ils ont été envoyés au Dépôt sous l'inculpation de port d'armes prohibées ou d'infraction à l'interdiction de séjour.
Pendant ce temps, les agents du XIXe arrondissement opéraient boulevard de la Villette et dans certaines rues du quartier du Pont-de-Flandre.
Ils arrêtaient moins de monde et n'envoyaient que cinq malandrins au Dépôt.

Un pari stupide

— Je parie, dit Ludovic, un charpentier que je sortirai de ma chambre par la fenêtre et descendrai dans la rue en m'aidant des saillies de la façade.
— Impossible, répondit un camarade.
Alors Ludovic enjamba la barre d'appui de la fenêtre, au cinquième étage, 27, rue Nationale, à Paris, et se suspendant aux corniches, sautant de persienne en persienne, il arriva au second etage.
Mais là, les forces lui manquèrent, et il tomba la tête la première sur le trottoir.
On l'a transporté à demi-mort à l'hôpital Broussais.

Étouffé par une croûte de pain

M. Guillaume Rouzic, adjoint au maire de Querrien, présidait des agapes de famille quand, tout à coup, un morceau de pain lui étant resté dans la gorge, il s'affaissa, la respiration coupée.
On s'empressa autour de la victime et on manda un médecin qui ne put que constater la mort.

Sauvée par un Chien

Mlle Blanche Pédroli, âgée de vingt-sept ans, couturière, ayant été abandonnée par son amant, M. Guiseppe Dominier, ébéniste, avec lequel elle habitait à Paris, 138, faubourg Saint-Antoine, résolut de mettre fin à ses jours. Elle allait se jeter dans la Seine, dimanche après-midi, au pont de Bercy, lorsqu'un passant, M. Georges Guyard, demeurant 7, passage Brunoy, la vit enjamber le parapet.
A ce moment, un gros chien, dont le propriétaire est inconnu, saisit la désespérée par ses jupes ; il fut, avec elle, entraîné dans le fleuve, mais le courageux animal réussit à amener la jeune femme saine et sauve sur la berge.
L'inspecteur Soulé, du service des renseignement généraux et des jeux, qui passait par là, réconforta la désespérée, que M. Boutineau, commissaire de police du quartier des Quinze-Vingts, admonesta paternellement.

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES

Du 13 avril. — Andrée GUÉGOU, boulevard de Graville, 143.

Le plus Grand Choix
TISSANDIER
3, Bd de Strasbourg (tél. 95)
VOITURES dep. 35 fr.
CYCLES COVENTRY-RADCO 165 fr
Valeur Réel e : 240 fr

A l'Imprimerie du Journal LE HAVRE
35, RUE FONTENELLE
LETTRES DE MARIAGE
Billets de Naissance

DÉCÈS

Du 13 avril. — Jean BRÉGIS, 57 ans, syndic des gens de mer, rue d'Etretat, 107 ; Roger LE RISBÉ, 4 mois, rue Denis-Papin, 12 ; Lionel DUBOC, 3 ans, rue Félix-Faure, 58 ; Thomas WINDOWS, 41 ans, capitaine à bord de l'*Argus.*

Spécialité de Deuil
A L'ORPHELINE, 13-15, rue Thiers
Deuil complet en 12 heures
Sur demande, une personne initiée au deuil porte à choisir à domicile
TELEPHONE 93

M. Joseph DELAHAYE, Pharmacien, son Fils ;
Mme Joseph DELAHAYE, sa Belle-Fille ;
M. MARAIS et ses Enfants ;
Mme Veuve Henri DUPRAY et ses Enfants ;
M. et Mme PETIT, née DELAHAYE, et leurs Enfants ;
M et Mme LECHEVALLIER ;
M. et Mme TAUVEL et leurs Enfants ;
M. et Mme DEBLADIS et leur Fils ;
M. Louis DUPRAY ;
Mlle Madeleine DUPRAY ;
Mlle Henriette DUPRAY,
Ses Beaux-Frères, Belles-Sœurs, Neveux Nièces, Petits-Neveux, Petites-Nièces ;
M et Mme ADAM, ses Amis ;
Les Familles DUPRAY, DELAHAYE, DUBOC, REMOUSSIN, ALLAIN, TERNON et LETOURNEUR,
Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Veuve Louis DELAHAYE née Laurentine DUPRAY

décédée en son domicile, 249, rue de Normandie, dans sa 61e année, munie des Sacrements de l'Eglise.
Et vous prient de bien vouloir assister à ses convoi, service et inhumation, qui se feront en l'Eglise Sainte-Marie du Havre, sa paroisse, le mercredi 15 avril, à neuf heures du matin.
On se réunira au domicile mortuaire.
L'Inhumation aura lieu le même jour au Cimetière de Rolleville.
On se réunira à l'Eglise, à trois heures du soir.

Priez Dieu pour le Repos de son Ame.

Train partant du Havre à deux heures onze du soir.
Les personnes qui par erreur ou omission n'auraient pas reçu de lettres d'invitation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

14.15

Mme veuve E BREGIS ;
Mlle Gabrielle BREGIS ;
M. et Mme Lucien SEGUIN, née BREGIS ;
M. et Mme Arthur LEBOUVIER ;
Mlle Lucienne LEBOUVIER ;
M et Mme TRUFFOT et leurs Enfants ;
M le Directeur de l'Inscription Maritime ;
M. l'Administrateur et le Personnel de l'Inscription Maritime ;
La Famille et les Amis ;
Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean-Eugène BRÉGIS
Syndic des Gens de Mer

leur époux, père, beau-père, beau-frère, oncle, cousin, parent et ami, décédé le 12 avril 1914, à douze heures, dans sa cinquante-septième année, muni des Sacrements de l'Eglise.
Et vous prient de vouloir assister à ses convoi, service et inhumation, qui auront lieu le mercredi 15 courant, à huit heures du matin, en l'église Saint-Vincent, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, rue d'Etretat, 107.

Priez Dieu pour le repos de son Ame !

Le présent avis tiendra lieu de lettre d'invitation.

Vous êtes prié de bien vouloir assister aux convoi, service et inhumation de

Monsieur Jean-Baptiste-Jacques HENIN
Employé d'Octroi

décédé le 13 avril 1914, dans sa 34e année, muni des Sacrements de l'Eglise.
Qui auront lieu le 15 avril courant, à une heure et demie du soir, en l'église Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 19, rue Hélène.

Priez Dieu pour le Repos de son Ame !

De la part de :
Mme Jean HENIN, née GRANDSIRE ; MM Jean, Laurent, Louis et André HENIN ; Mme Veuve HENIN ; M et Mme GRANDSIRE ; M. et Mme HURET et leur Enfant ; MM. Eugène, René, Henri et Mlle Camille GRANDSIRE ; Les Familles HENIN, GRANDSIRE, HURET, ANNOOT, LEONARD, SOMONT, le Directeur et le Personnel de l'Octroi.
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

M. et Mme Léon LA POULLE, ses père et mère ;
M. et Mme Victor LA POULLE ;
M. et Mme Maurice LA POULLE et leurs Enfants ;
M. et Mme Marcel LA POULLE et leur Enfant ;
M. et Mme Raoul LA POULLE ;
ses frères, belles-sœurs, neveux et nièces ;
Et la Famille,
Prient les personnes qui, par omission, n'auraient pas reçu d'invitation, de bien vouloir les excuser et assister aux convoi, service et inhumation de

Monsieur Léon-Gustave LA POULLE
Chef d'Equipe aux Magasins Généraux

qui auront lieu le mercredi 15 avril, à dix heures et quart précises, en la Chapelle de l'Hospice Général.
Le convoi se réunira à l'Hospice Général, 55 *bis*, rue Gustave-Flaubert.

Mme veuve LEFRANÇOIS, née FLAD, sa fille ; *M. et Mme QUESNEL, née LEFRANÇOIS,* ses enfants ; *Mme veuve CHAMOUIN, née FLAD,* sa cousine ; *des Familles LEMELLE, LEFRANÇOIS, QUESNEL, HAMELIN et REES* remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de

Mme Veuve FLAD, née LEMELLE

DEUIL EN 24 HEURES pour Messieurs et Dames
A LA DRAPERIE D'ELBEUF
Fournisseur de l'Union Economique

Imprimerie du Journal LE HAVRE
35, RUE FONTENELLE, 35
LETTRES DE DÉCÈS
Depuis 6 francs le Cent

VARICES-PHLÉBITE
Les *Varices* sont des dilatations veineuses qui occasionnent de la pesanteur, de l'engourdissement et de la douleur. Leur rupture engendre les ulcères variqueux qui sont difficilement guérissables. Mal placées, elles constituent soit les *Varicocèles*, soit les *Hémorroïdes*, deux très désagréables infirmités. La *Phlébite* est une redoutable inflammation des veines qui peut se compliquer d'embolie mortelle et qui, dans les cas moins graves, amène des douleurs et de l'impotence. Fort heureusement l'Elixir de
VIRGINIE NYRDAHL
prévient et guérit radicalement ces affections par son action sur le système veineux. *Envoi gratuit et franco de la brochure explicative en écrivant : Produits NYRDAHL, 20, r. de La Rochefoucauld, Paris.*
Le produit authentique dénommé Elixir de Virginie porte toujours la signature de garantie Nyrdahl. - Vente toutes pharmacies.

FORCE VIRILE retrouvée à tout âge par la méthode scientifique et inoffensive du Dr ORHINY, 20, r. Richer, Paris. Efficacité garantie. *Jamais d'insuccès.* NOTICE EXPLICATIVE *Gratis et Franco sur demande.*

THEATRE-CIRQUE OMNIA
Boulevard de Strasbourg
AUJOURD'HUI
CINÉMA OMNIA PATHÉ
A 8 h. 3/4, Soirée
atinée : DIMANCHES et JEUDIS à 3 h

BAC A VAPEUR
Entre QUILLEBEUF et PORT-JEROME

Mois d'Avril

Premier départ de Quillebeuf à 6 heures du matin, dernier départ de Quillebeuf à 7 heures du soir.
Premier de Port-Jérome à 6 h. 30 du matin ; dernier départ de Port-Jérôme à 7 h. 30 du soir.

A l'exception des arrêts ci-dessous indiqués :

13, arr. de 8 h. 50 à 10 h 50	20 dito
14 Arr. de 9 h 35 à 11 h 35	21, Arrêt toute la journée.
15 Arr. de 10 h 15 à 12 h. 15	22, 1er départ à 7 h. 40 mat. Dern. dép. à 7 h 50 soir.
16 Pas d'arrêt.	23, Arr. de 6 h 10 à 8 h 10 Dern. dép. 6 h 25 soir.
17, dito	24, Arr. de 6 h 45 à 8 h 45 Dern. dép. 6 h. 55 soir.
18, dito	
19, dito	

Pendant les heures d'arrêt, le service des voyageurs est assuré par une barque.

Garçon : UN TRILLES! Délicieux Apéritif au Quinquina
Exigez la Marque : BANYULS-TRILLES

Feuilleton du PETIT HAVRE 80

PETITE MAIN

Grand Roman Contemporain

PAR

Pierre SALES

PREMIÈRE PARTIE

Eh ! mon Dieu, ce qu'il accomplissait ainsi n'était pas plus mal que ce qu'avait arrangé la duchesse, mais n'était pas mieux non plus... Simple différence de goût entre le goût artistique masculin, affirmait le duc, et le goût féminin de la duchesse... Mais la duchesse savait bien que la marquise de Rysdale en avait décidé ainsi, et voilà tout : son mari obéissait à sa maîtresse comme il n'avait jamais obéi à sa femme.
Dans ces moments, elle se laissait encore aller à des crises de désespoir, d'indignation, et eût peut-être de nouveau commis des maladresses, si elle n'avait pu déverser son âme dans cette âme fraternelle, qu'elle appelait aussi « mon perpétuel sauveur », ou, en souriant bien tristement, la crise passée : « mon ange gardien ».
Et elle reconnaissait qu'il avait raison et que bien des hommes restent toujours de grands enfants à qui il faut passer leurs caprices, à qui, disait plus plaisamment maître Malhardy, il faut laisser de la longe, comme aux chevaux vicieux, qui se croient ainsi indomptés... tandis qu'on met simplement un peu plus de patience à les dresser.
Quant à elle, l' « ennemie », comme il la désignait souvent, il était bien persuadé qu'il la tenait en laisse ; et il affirmait à la duchesse que certains adversaires sont bien autrement redoutables quand on leur résiste, qu'on s'efforce de les écarter, que lorsqu'on les maintient sous le facile réseau de sa diplomatie.
Et il n'avait pas hésité un instant, lorsque l'invitation de la marquise de Rysdale était parvenue à la duchesse de Ponte-Novo de passer quelques jours en mer sur l'*Enchantress*, afin qu'elle ne se séparât pas de ses filles qui, depuis très longtemps, se faisaient une fête de cette croisière.
Comment... à quelle époque... sous quel prétexte avait-il été question de cette croisière, où la marquise devait emmener les quatre filles de la duchesse qui n'étaient pas encore mariées, et ce petit duc Francis que, dans les deux familles, on adorait comme un petit dieu ?...
La duchesse ne se rappelait pas que cela lui eût été jamais dit d'une façon nette.
C'était comme une chose entendue, qui avait éclaté sourdement autour d'elle ; aux vacances, l'*Enchantress* viendrait en pleine Seine, au-dessous du château de Sartreville, et tout le monde s'embarquerait à son bord pour s'en aller contourner le Cotentin, descendre vers la Bretagne, longer les côtes si pittoresques de l'Armorique ; et, après un léger retour en Normandie, on remonterait en Angleterre, on visiterait l'Ecosse et le voyage se terminerait par un séjour à Shelly-House, où monsieur le petit duc se promettait des parties folles avec ses sœurs et avec les enfants de la marquise de Rysdale.
Le jour où cela fut dit par son fils devant Joséphine de Ponte-Novo, elle eut le cœur si oppressé qu'elle fut incapable, quelques instants, de prononcer un mot de protestation ou de simple hésitation ; et, au moment où elle allait enfin crier : « Mais je ne veux pas !... mais tu as tout autant d'espace et de liberté à Sartreville, et je ne veux pas me séparer de toi !... » elle découvrait dans les yeux de son enfant... l'enfant de l'autre... mais qu'elle aimait si passionnément... elle découvrait sur tous ses traits une telle joie à cette espérance, un tel désir de la réaliser, qu'elle se sentait sans défense ; et, en annonçant la chose à maître Malhardy, elle n'osait ajouter que ceci :
— Mais elle n'osera pas, mon ami !... Que je la supporte... que j'aie la force de la recevoir chez moi, lorsque nous donnons de grandes réceptions... de la traiter avec la plus grande courtoisie chaque fois que je la rencontre à Paris... que mes grandes filles aillent chez elle, j'ai accepté tout cela... oui... Mais peut-elle imaginer que je consentirais à lui confier mon Francis ? que je la laisserais l'emmener en mer ?
— N'êtes-vous pas invitée à y aller avec lui, ma chère amie ? Et supposez-vous que cette croisière pourrait avoir lieu si l'on sentait le moindre danger à l'horizon ? Ce ne sont que des promenades au bord des côtes, où l'on revient tout de suite dès que quelque grain se forme au ciel.
— Et ! mon ami, est-ce que j'ai peur des choses matérielles ?... Est-ce que mon Francis ne devra pas être hardi, comme tous ceux de son nom ?
Elle n'osait pas dire : « comme tous ceux de sa race ! »
— Mais je ne veux pas de cette mainmise sur mon enfant !... je ne veux pas accepter l'hospitalité, pas plus pour lui que pour moi, sur le pont de son navire. Ce serait comme si je pénétrais chez elle. Et j'ai réussi à n'y jamais aller !... Elle n'a jamais osé me le demander, parce qu'alors il faudrait que je lui rende son invitation, que je l'accepte chez moi, à Sartreville, c'est-à-dire dans mon intimité complète... Elle sait bien que cela n'est pas possible... Nous pouvons nous voir à Paris, terrain neutre ; mais, dans ma campagne, dans ma maison, dans mon groupement intime, je ne veux que la famille ou des amies absolument sûres... Elle sait bien elle-même que cela n'est pas possible, puisqu'elle n'a jamais osé caresser un tel projet...
— Elle attendait simplement ; et où vous la trouvez si audacieuse, je la trouve, comme toujours, très maladroite, moi. Il y avait encore une époque de l'année où votre mari pouvait la voir officiellement sans vous, c'est quand elle l'invitait avec vos grandes filles à Shelly-House ; maintenant, elle se verra forcée de vous y inviter aussi souvent que lui... Et je commence à me demander si ce n'est pas tout bonnement pour avoir la certitude qu'il s'y rendra ?...
— Je ne vous comprends pas, mon ami, fit la duchesse, osant à peine s'abandonner à l'espérance que ces mots faisaient naître en elle...
— Votre mari, duchesse, s'est lassé de tant de femmes, qui étaient au moins aussi belles, aussi séduisantes que la marquise ! Or, voilà cinq ans à peu près que dure leur tendresse : c'est un bail bien extraordinaire pour le duc... Qui vous dit que la marquise ne le sent pas se détacher peu à peu et que c'est alors à vous qu'elle recourt pour le retenir un peu plus longtemps auprès d'elle ?... Avouez que ce serait une piquante conclusion de ce qui aurait pu être un grand drame et va sans doute se terminer en comédie !... N'hésitez donc plus à accepter cette invitation quand elle vous arrivera officiellement ; et n'hésitez pas non plus à la rendre : que notre cher duc la rencontre partout, la belle marquise ; qu'elle lui donne l'impression du ménage, de la lassitude... qu'il puisse la comparer à toutes les jolies femmes dont vous saurez vous entourer, de toutes celles dont elle est bien forcée de s'entourer elle-même... Et comme nous rirons tous deux, quand nous la verrons enfin souffrir, elle, jalouse à son tour !
Il en riait d'avance avec une entière bonne humeur ; mais la duchesse lui répondait avec la plus triste mélancolie :
— Un rire, en admettant que vous ayez vu vrai, qui m'aura coûté bien des larmes !
Mais, sur ce sujet même, un peu de franche gaieté lui était revenue, à elle aussi, depuis qu'elle avait constaté, pendant le déjeuner d'aujourd'hui, que les yeux de la marquise de Rysdale exprimaient une sorte d'angoisse chaque fois qu'ils se fixaient sur ceux du duc ; car elle y sentait enfin cette peur, ce vide, qu'elle avait tant de fois éprouvés elle-même, lorsque, malgré sa joliesse, malgré son élégance, malgré sa grâce, elle ne parvenait pas à obtenir de son mari ce compliment, cet hommage du regard, auquel une femme est si sensible, alors surtout qu'elle n'a voulu être belle que pour celui qu'elle aime.
Et, instinctivement, elle cherchait au milieu de toutes les femmes, vraiment plus séduisantes les unes que les autres, qui étaient à bord, auprès de laquelle il aurait pu se distraire.
Or, il n'y en avait aucune qu'elle eût le droit de soupçonner : deux de ses filles d'abord, lady Rustley et la comtesse Mackenstadt, mariées par les soins de la marquise ; puis quatre de ses filles pas encore mariées, puis une femme de l'aristocratie française deux Anglaises absolument impeccables, une jeune Américaine follement éprise de son mari.
A aucune d'elles sûrement le duc n'aurait osé porter ses hommages.
Et pourtant, il ne cessait de les regarder tour à tour, de se repaître de leur gaieté, de leur fraîcheur, de la finesse de leur taille. Elle suivait si aisément sa pensée à son regard !... tandis qu'il n'avait qu'une indifférence assez marquée, tout juste courtoise, pour la beauté de la marquise de Rysdale.
Son vieil ami Malhardy avait donc à peu près deviné la vérité ; car il lui semblait qu'elle se revoyait jadis, en face de son mari, lorsque, malgré toute son affection pour elle, il n'éprouvait certainement plus pour sa compagne ombre de caprice amoureux.

(A Suivre).

Beauté -:- Teint Frais

JEUNESSE -:- SANTÉ

Un joli teint est le charme le plus précieux de la femme

Pour garder le teint frais et la santé, **sans jamais vieillir**, toutes les femmes doivent faire usage de la

POUDRE HYGIÉNIQUE LEUDET

parfumée. Cette poudre, pour la toilette intime, constitue l'injection la plus hygiénique et la plus agréable à tous les points de vue ; elle resserre les tissus, tonifie les muqueuses qui, sous son influence, restent saines et sont préservées de tous germes infectieux.

Prix du Flacon : 2 francs

En Vente : Au Pilon d'Or, *20, place de l'Hôtel-de-Ville, Le Havre*

SI VOUS ÊTES PRESSÉ

prenez le

CHOCOLAT MENIER

EN POUDRE

Exiger la Cartouche à 10

Compagnie Normande

DE NAVIGATION A VAPEUR

par les beaux steamers

Augustin-Normand, Gazelle, Hirondelle, La-Dives, La-Touques, Rapide, Trouville, Deauville, La-Hève, Ville-de-Caen, Castor, Ville-d'Isigny

Avril	HAVRE			HONFLEUR		
Mardi..... 14	9 30	13 15	— —	10 45	14 30	— —
Mercredi.. 15	10 15	14 »	— —	11 30	15 15	— —
Jeudi 16	11 —	14 45	— —	12 15	16 —	— —

Avril	HAVRE			TROUVILLE		
Mardi..... 14	*7 20	*16 20	— —	*9 15	*19 »	— —
Mercredi.. 15	*7 20	*16 20	— —	*9 15	*19 »	— —
Jeudi 16	*7 20	*16 20	— —	*9 15	*19 —	— —

Avril	HAVRE			CAEN		
Mardi..... 14	10 15	— —	— —	9 30	— —	— —
Mercredi.. 15	10 15	— —	— —	9 45	— —	— —
Jeudi 16	10 45	— —	— —	10 30	— —	— —

Pour TROUVILLE, les heures précédées d'un astérisque (*) indiquent les départs pour ou de la Jetée-Promenade

Services Maritimes BRETEL Frères

HAVRE A CHERBOURG & SAINT-VAAST

Mois d'AVRIL

HAVRE A CHERBOURG | HAVRE A SAINT-VAAST
16 Jeudi .... 11 h. 30 m. | 25 Samedi.... 10 h. — s.

LE HAVRE A BOULOGNE-SUR-MER ET CALAIS

Départs réguliers, les 1er, 11 et 21 de chaque mois

Agent **E. DUREAU**, Tente B. F. Tél. **3.75.** MaV

ADMINISTRATION DES POSTES

— La dernière levée des correspondances par steamer français partant de St-Nazaire pour les Antilles françaises, Guyane, Côte-Ferme et Mers du Sud, sera faite au Havre, bureau principal, le 11 avril, à 12 h. 5.

— La dernière levée des correspondances par steamer français partant de Bordeaux, pour Saint-Thomas, Haïti, Porto-Rico et la République Dominicaine, sera faite au Havre le 16 avril, à 12 h. 5.

— La dernière levée des correspondances pour le Sénégal, le Brésil et la Plata par paquebot français partant de Bordeaux, sera faite au Havre, bureau principal, le 17 avril, à 12 heures 5.

NOUVELLES MARITIMES

Le st. fr. *Hudson*, ven. de New-York, est arr. à Pauillac le 12 avril.

Le st. fr. *Afrique*, all. de Matadi à Bordeaux et Havre, est arr. à Conakry le 12 avril.

Le st. fr. *Georgie*, all. de Bordeaux au Brésil et la Plata, est passé La Coubre le 12 avril.

Le st. fr. *Amiral-Sallandrouze-de-Lamornaix*, all. du Havre à la Plata, est arr. à Ténériffe le 12 avril.

Le st. fr. *Haut-Brion* est parti de Dunkerque le 11 avril pour Hambourg.

Marégraphe du 14 Avril

PLEINE MER	11 h. 24 —	Hauteur	7 » 65
	23 h. 51 —	»	7 » 45
BASSE MER	6 h. 54 —	»	1 » —
	19 h. 13 —	»	1 » 25

Lever du Soleil..	5 h 15	D.Q.	17 avril à 8 h. 61
Couc. du Soleil..	18 h. 47	N.L.	25 — à 11 h. 31
Lev. de la Lune..	— h. —	P.Q.	3 mai à 6 h. 38
Cou. de la Lune..	6 h 35	P.L.	9 — à 21 h. 40

Port du Havre

Avril	Navires Entrés	ven. de
13	st. ang. *Thistleard*, Jusbeal	Galveston
—	st. ang. *Grangemoor*, Griffith	Pista
—	st. russe *Hektos*, Bokham	Côte d'Espagne
—	st. fr. *St-André*, Tristan	Anvers
—	st. ang. *Argus*, Cooper	Cardiff
—	st. ang. *Skipjack*, Saville	Newport
—	st. fr. *Ville-de-Châlon*, Layec	Barfleur
—	st. fr. *Hirondelle*, Viel	Caen

Par le Canal de Tancarville

12	st. fr. *Rhône*, Monnier	Rouen
—	ch. fr. *Express-4*, Manach	Rouen
—	ch. fr. *Actif*, Péron	Rouen
—	ch. fr. *Arouany*, Allain	Rouen
—	sloop fr. *Ste-Marie*, Vautier	La Mailleraye

Sur Rade

13 st. holl. *Ary-Scheffer*, Smith .... Rotterdam

Avril	Navires Sortis	all. à
12	tr.-m. dan. *R.-P.-Pedersen*, Andersen..	
13	st. fr. *La-Dives*, Bloch	Caen

Par le Canal de Tancarville

12	st. fr. *Nord-Ouest*, Guérin	Rouen
—	ch. fr. *Mana*, Lef	Rouen
—	ch. fr. *Ville-d'Argenteuil*, Lefebvre	Rouen
—	st. fr. *La-Risle*, Lecourt	Pont-Audemer

Montés à Rouen :

Le 12 : st. fr. *Léoville* ; st. holl. ***Moordrecht*** ; st. suéd. *Ludvig Peyron*.

Le 13 : st. fr. *St-Michel* ; st. ang. *N.-Pioneer*, *Pilston*, *Ladywood* ; st. suéd. *Normandie* ; st. norw. *Bretagne*.

Descendus de Rouen :

Le 12 : yacht *Bat-House*.

Navires à Quai

Bassin du Commerce

PARTIE RÉSERVÉE AUX YACHTS

Durandal — Eperlan — Adolphe-Marie
Louise-Alice — Velox — Dinorah
Vizir — Partner — Simone
Lady-Mariette — St-Riom — Hebé
Luciole — Lucy — Lista
Nereid — St-Jean — La Perle
Joyeuse

QUAI D'ORLÉANS

N.-D.-de-la-Garde — Katina (y), Atman (y) — Dolphin (y)

QUAI LAMBLARDIE

Ariane (y) — Osmrak-Reïss (can. turq.), Issa Reïss (can. turq.) — Hizir-Reïss (can. turq.)

Bassin de la Barre

QUAI LAMANDÉ

Val-de-Saire

QUAI CASIMIR-DELAVIGNE

Hiram

Bassin de la Citadelle

DARSE NORD

Océan — Listrac, O.-B.-Suhr — Breiz, Pessac

DARSE SUD

Lyndiane

Bassin de l'Eure

QUAI DES TRANSATLANTIQUES

La-Provence — La-Touraine

GRANDES FORMES

Radioleine — St-Barnabé

QUAIS RENAUD ET MARSEILLE

Bordeaux

QUAI DE NOUMÉA

Cedartrée — Ste-Adresse

Bassin Dock

Cacique

Bassin Bellot

PREMIÈRE DARSE

Djibouti, Ville-de-Marseille — Formosa, Ville d'Alger — Bougainville

DEUXIÈME DARSE

Hjertnés, R dja, Grangemoore — Zuric moor, Caterino — Beachamp, Kong Oscar II

Bassin Vauban

QUAI COLBERT

Thames, Njaal, Skipjack — Constantine, Wallsend — Ydun, Argus

QUAI FRISSARD

Tana — Anvers — Hektos

Canal de Tancarville

Edouard-Jéramec, Montreal, Hermine, St-Cecilia — Thistleard, François-Arago, Phryné, Villore, St-André, Datetrée — Jacobsen, Amiral-Jauréguiberry, Svithiod, Haïti

Si vous êtes déprimé, prenez du

VIN BIO-SUPRÊME

Tonique, Apéritif et Nutritif, Antidéperditeur et Reconstituant

A base de Suc de viande, Quinquina, Kola, Cacao, Coca, Extrait Iodo-tannique et Glycéro-Phosphate assimilables

La composition de ce Vin suffit à indiquer les nombreux cas dans lesquels on peut l'employer.

Le *Suc de Viande* est l'élément nutritif par excellence.

Le *Quinquina* est tonique et fébrifuge.

La *Noix de Kola*, dont les principes actifs sont : la caféine, la théobromine, le rouge de kola et le tannin, agit comme reconstituant, antineusraténique, tonique du cœur et régulateur de la circulation du sang.

La *Coca*, par la cocaïne et l'ecgonine qu'elle contient, augmente l'appétit et facilite la digestion.

Le *Cacao* agit surtout par la théobromine, le rouge de cacao et la matière grasse qu'il contient, c'est tout à la fois un aliment et un médicament essentiellement nutritif.

Enfin, les *Glycérophosphates* ont été l'objet d'une importante communication faite à l'Académie de Médecine par un de nos grands médecins des hôpitaux de Paris, qui les a expérimentés durant plusieurs années dans son service et a démontré la parfaite assimilation de ces corps ainsi que leur grande supériorité sur les phosphates employés jusqu'à ce jour.

L'action de ces médicaments réunis est très importante : ils exercent sur la nutrition des organes une puissante accélération, ce sont les médicaments de la dépression nerveuse.

Le **Vin Bio-Suprême**, préparé par lixiviation au vin de Grenache vieux, contient en solution tous les principes actifs des plantes et corps énumérés : Suc de viande, Quinquina, Kola, Coca, Cacao et Glycérophosphates de chaux et de soude. Sa conservation est parfaite, son goût très agréable, son assimilation absolue.

Il se recommande particulièrement aux personnes **Anémiques, Débiles, aux Convalescents, aux Vieillards,** ainsi qu'aux **Adolescents,** dont la croissance est rapide et la constitution faible.

DOSE. — Un verre à madère avant chacun des principaux repas.

PRIX : LE LITRE, 4 fr. 50

Dépôt Général :

Gde PHARMACIE DES HALLES-CENTRALES

Rue Voltaire, 56, Havre

AVIS DIVERS

Les petites annonces **AVIS DIVERS** *maximum six lignes sont tarifées* **2 fr. 50** *chaque.*

CABINET DE Me E. GÉRARD

Défenseur devant les Tribunaux

73, rue de St-Quentin, au Havre

AVIS

La vente du fonds de commerce par Mlle THIREL, 57, rue Dauphine, faite à M. BAISSIÈRE, et dont l'insertion est parue dans ce journal sous le n° 6416, du 12 écoulé, **est maintenue et seule valable** ; toute autre vente ou insertion étant nulle et révoquée par la venderesse.

Pour insertion : E. GÉRARD.

Mme AVENEL née **Anna PRUAL,** *de Saint Germain-en-Laye,* n'ayant aucune dette personnelle, a quitté le domicile conjugal par suite de mauvais traitements de la part de son mari. (6469z)

ON DEMANDE Un SALONNIER Coiffeur de Dames à la journée. LÉONCE, 74, rue de la République, ROUEN. (6468)

ON DEMANDE

COURTIÈRES

Fixe et Commission. 37, rue du Perrey. **MARDI,** *de 9 à 10 heures.* (6467z)

En Vente au Bureau du Journal

Feuilles de Déclarations de Versement

POUR LES

RETRAITES OUVRIÈRES

Cession de Fonds

2e AVIS

Suivant acte s. s. p., en date au Havre du 3 avril 1914, **MM. Boulanger et Ruchet,** demeurant à Sanvic, 19, rue Cessire-Oursel, ont vendu à **M. Charles Ducarrois,** le *Fonds de Commerce d'Epicerie-Débit Liquides* qu'ils exploitent à l'adresse ci-dessus — Prise de possession le 7 avril. Election de domicile au fonds vendu.

4.14 (6003z)

Deuxième Avis

Suivant conventions verbales en date du 1er avril courant, **Mlle Marguerite FARGUE,** sans profession, et **M. Raymond FARGUE,** cavalier au 7e régiment de chasseurs, domiciliés au Havre, seuls héritiers de Mme veuve Fargue-Vasnier, née Corrège, leur mère, décédée en son domicile au Havre, rue Frédéric-Bellanger, n° 88, ont vendu à **M. FORET,** demeurant au Havre, rue Frédéric-Bellanger, n° 88, *une Partie de MOBILIER,* dépendant de la succession de Mme veuve Fargue-Vasnier. La prise de possession et le paiement du prix de cette cession ont eu lieu le 1er avril courant.

Domicile est élu pour les oppositions, s'il y a lieu, au bureau de M. Paul ACHER, rue Victor-Hugo, 117. 4.14 (6024)

ON DEMANDE

UN CHASSEUR

à la Grande Taverne

ON DEMANDE dans chaque localité **bon Vendeur** pour boîtes d'allumettes automatiques. Nouveauté à grand succès. Gros grains. — Ecrire à L. DAUPHIN, fabricant, à Bessay (Allier) (6466)

ON DEMANDE UNE BONNE au courant du service de café. — Sérieuses références exigées. — Prendre l'adresse au bureau du journal. (6431z)

LES SELS DE RÉNO-LITHINE

Guérissent rapidement, sans aucun traitement spécial (coûteux ou difficile à suivre), *la goutte, les douleurs, les rhumatismes, l'albuminurie, la gravelle, les coliques néphrétiques.* — Il suffit, pour obtenir ce résultat, de mettre un tube de **Réno-Lithine** dans un litre d'eau et de couper par moitié la boisson aux repas. La boîte de 10 tubes pour 20 jours de traitement : 1 fr. 50. — Dépôt : **Grande Pharmacie des Halles Centrales,** 56, rue Voltaire.

Pour éviter toute substitution sans valeur ou imitation frauduleuse, exigez bien le nom de **Sels Réno-Lithine.** Chaque boîte contient dix tubes ayant la forme et la grandeur du modèle ci-dessous.

COMPTABLES

Comptables auxiliaires, teneurs de livres, caissiers, hommes et **dames,** connaissant en outre la **sténographie,** la **machine à écrire,** les **langues** sont à la disposition de MM. les Négociants (période d'essai), demander renseignements à l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Pigier, 75, boulevard de Strasbourg. Téléphone 16-05. 5.14.26 (3540n)

A VENDRE ou A LOUER

PAVILLON meublé, à Rolleville, composé de 9 pièces, cave, jardin et cour plantée.

S'adresser chez M. G. PRENTOUT, régisseur de biens, 5, rue Ancelot, le Havre. Ma (5177)

PRÊT 4 % à toute personne gênée. Aide pour s'établir. **Crédit Général,** 22, r Pigalle, Paris LMaMeV (408)

On trouve LE PETIT HAVRE

à PARIS

la LIBRAIRIE INTERNATIONALE

108, rue Saint-Lazare

(Immeuble de l'Hôtel Terminus)

Fourneaux Economiques municipaux

Les bons de Fourneaux Economiques à 10 centimes sont exclusivement en vente à la Recette Municipale

Biens à Vendre

Beaux Appartements de cinq pièces *à Louer* pour St-Jean prochain ou à mi-terme. Confort moderne. S'adresser, 59, rue Joseph-Morlent ou chez M. MABILLE, 5, place Saint-Vincent-de-Paul. 12.14.17 (6462z)

Biens à Louer

Etude de Mes HUET

Rue Madame-Lafayette, 13, Havre

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

I. **GENTIL PAVILLON** sis à Sanvic, rue de Constantine, n° 26, près la future Mairie et à rue Sadi-Carnot, 7 pièces, dép., grand jardin en plein rapport.

Prix : **6,000** fr. comptant et 5,000 fr. en 5 ans. On visite de 2 heures à 4 heures.

II. Sainte-Adresse, arrêt du car, **PAVILLON** en parfait état, 8 pièces, 2 jardins. Prix avantageux.

EN VIAGER

III. **MAISON** 7 pièces, avec grand jardin, rue Montmirail, n° 144. Rente viagère de **450** fr et capital à débattre. **12.14** (6458)

A VENDRE

JARDIN de **370** mètres, au Havre, rue de Tourneville, 97.

Bonne situation pour construire.

S'adresser à M. VIOLETTE, **124**, boulevard de Strasbourg.

10.14.16 (6315)

Très Joli

PAVILLON NEUF

en côte

édifié sur belles caves, rez-de-chaussée de 4 pièces, 1er étage de 3 chambres de maître, 1 salle de bain, 2e étage de 2 chambres et 2 greniers, gentil, jardin. Eau, gaz, électricité Jolie vue **A vendre au prix d'occasion de** 20,000, 1/3 comptant.

S'adresser à **M. E. MÉTRAL,** ancien notaire, 5, rue Edouard-Larue. 8.10.12.14 (6247)

Imprimerie du PETIT HAVRE

35, Rue Fontenelle, 35

IMPRESSIONS

Commerciales, Administratives et Industrielles

Affiches - Brochures - Circulaires - Cartes

Catalogues - Connaissements

Factures - Memorandums - Registres

Têtes de Lettres - Enveloppes, etc., etc.

Billets de Naissance et de Mariage

LETTRES DE DÉCÈS

Travail soigné et Exécution rapide

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT -- Service d'HIVER modifié fin Mars 1914

Ligne du Havre à Montivilliers et Rolleville

GARES	1.2.3	Ouv.	Ouv	Ouv	Ouv	Ouv	1.2.3	1.2.3	D.F	Ouv.	Ouv.	D.F.	1.2.3	D.F.	D.F.	1.2.3	1.2.3	Ouv.	Ouv.	Ouv.	Ouv.	D.F.	Ouv.	D.F.
Le Havre.........dép.	0 57	5 47	5 48	6 20	6 42	7 45	8 55	11 »	11 35	11 50	12 40	13 28	14 14	14 50	15 15	15 35	16 20	17 5	18 5	18 34	19 14	19 42	20 42	22 33
Graville-Ste-Honorine..	1 3	5 24	5 53	6 25	6 47	7 50	9 »	11 5	11 40	11 55	12 15	13 33	14 16	14 55	15 20	15 40	16 25	17 10	18 10	18 39	19 19	19 47	20 47	22 38
Harfleur	0 9	5 31	5 58	6 30	6 52	7 55	9 5	11 10	11 45	12 »	12 20	13 38	14 21	15 »	15 25	15 45	16 30	17 15	18 15	18 44	19 24	19 52	20 52	22 43
Rouelles (b)	1 14	»	»	6 34	»	7 59	9 9	11 14	11 49	12 4	12 24	13 42	14 25	15 4	15 29	15 49	»	17 19	18 19	18 48	19 28	19 56	20 56	22 47
Demi-Lieue (b)	1 19	»	»	6 38	»	8 3	9 13	11 18	11 53	12 8	12 28	13 46	14 29	15 8	15 33	15 53	»	17 23	18 23	18 52	19 32	20 »	21 »	22 51
Montivilliers	1 23	5 40	6 4	6 41	6 58	8 6	9 16	11 21	11 56	12 11	12 31	13 49	14 32	15 11	15 36	15 56	16 36	17 26	18 26	18 55	19 35	20 3	21 7	22 57
Epouville	1 30	5 46	—	6 49	7 4	8 14	—	11 27	12 2	12 19	— —	13 55	14 42	— —	— —	— —	16 42	17 34	18 36	19 4	19 43	20 13	21 13	— —
Rolleville.........arr.	1 36	5 51	—	6 54	7 12	8 19	—	11 36	12 7	12 24	— —	14 1	14 47	— —	— —	— —	16 50	17 39	18 41	19 6	19 49	20 19	21 21	— —

GARES	Ouv	Ouv	Ouv	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	D.F.	1.2.3	D.F.	1.2.3	D.F.	1.2.3	1.2.3	D.F.	Ouv.	Ouv.	Ouv.	Ouv.	D.F.	1.2.3	1.2.3	D.F.
Rolleville.........dép.	5 13	6 6	—	7 13	7 44	9 9	— —	11 43	12 35	13 24	— —	14 37	14 58	15 16	— —	— —	17 58	18 30	19 12	20 7	20 35	21 23	— —	23 34
Epouville	5 19	6 11	—	7 18	7 49	9 14	— —	11 49	12 40	13 29	— —	14 44	15 3	15 21	— —	— —	18 3	18 35	19 17	20 12	20 40	21 28	— —	23 39
Montivilliers	5 26	6 17	7 4	7 24	7 56	9 21	11 34	11 59	12 47	13 36	13 59	14 50	15 12	15 28	16 41	17 12	18 9	18 40	19 23	20 19	20 46	21 34	22 32	23 46
Demi-Lieue (b)	5 30	6 21	7 7	7 28	7 59	9 25	11 37	12 2	12 51	13 40	14 2	14 54	15 15	15 32	16 44	17 15	18 13	18 44	19 27	20 23	20 50	21 38	22 35	23 49
Rouelles (b)	5 35	6 24	7 11	7 31	8 3	9 28	11 41	12 6	12 54	13 43	14 6	14 57	15 19	15 35	16 48	17 19	18 16	18 47	19 30	20 26	20 53	21 41	22 39	23 53
Harfleur	5 40	6 28	7 15	7 35	8 7	9 32	11 45	12 10	12 58	13 47	14 10	15 1	15 23	15 39	16 52	17 23	18 20	18 51	19 34	20 30	20 57	21 45	22 43	23 53
Graville-Ste-Honorine....	5 46	6 33	7 19	7 40	8 11	9 37	11 49	12 14	13 3	13 51	14 14	15 7	15 27	15 44	16 56	17 27	18 25	18 56	19 39	20 35	21 2	21 50	22 47	0 4
Le Havre.........arr.	5 51	6 38	7 24	7 45	8 16	9 42	11 54	12 20	13 8	13 56	14 19	15 12	15 32	15 49	17 1	17 32	18 30	19 1	19 44	20 40	21 7	21 55	22 52	0 6

(Ouv.) **Trains ouvriers.** — Des cartes d'abonnement hebdomadaire sont délivrées aux Employés et Ouvriers des deux sexes, ainsi que des billets d'aller et retour en 3e classe pour les Ouvriers et Ouvrières (Voir l'affiche spéciale). — (B) Ouvert au service des voyageurs sans bagages ni chiens enregistrés.

Ligne du Havre à Saint-Valery

GARES	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3 (Dimanches à partir du 5 avril)
Le Havre.........dép.	6 10	9 40	— —	16 »	18 59
Motteville ....arr.	7 52	11 15	— —	16 59	20 28
Motteville ....dép.	8 15	11 45	13 26	19 11	22 32
Brémonville	8 24	11 54	13 35	19 20	22 41
Doudeville	8 36	12 3	13 48	19 29	22 50
SAINT-VAAST-BOSVILLE (emb.) arr.	8 49	12 16	14 1	19 42	23 3
SAINT-VAAST-BOSVILLE (emb.) dép.	8 53	12 20	14 14	19 47	23 5
Ocqueville	9 1	12 28	14 22	19 55	23 13
Néville	9 5	12 32	14 26	19 59	23 17
Saint-Valery-en-Caux.........arr.	9 14	12 41	14 35	20 8	23 26

GARES	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3 (A titre d'essai, tous les jours les dimanches au 5 avril au 24 juin exceptés)	1.2.3 (Dimanche à partir du 5 avril et Jeudi 21 Mai 914)
Saint-Valery-en-Caux.........dép.	6 »	10 9	15 6	18 47	21 10	22 28
Néville	6 9	10 19	15 15	18 56	21 19	22 37
Ocqueville	6 14	10 24	15 20	19 1	21 24	22 42
SAINT-VAAST-BOSVILLE (emb.) arr.	6 22	10 33	15 28	19 9	21 32	22 50
SAINT-VAAST-BOSVILLE (emb.) dép.	6 27	10 39	15 33	19 14	21 37	22 55
Doudeville	6 39	10 51	15 47	19 30	21 49	23 7
Grémonville	6 49	11 1	15 57	19 40	21 59	23 17
Motteville.........arr.	6 57	11 11	16 5	19 48	22 7	23 2
		Exp.				
Motteville.........dép.	7 56	11 44	16 49	21 9	22 23	23 40
Le Havre.........arr.	9 28	12 41	17 53	22 33	23 17	1 »

Ligne du Havre à Caudebec-en-Caux

GARES	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Le Havre.........dép.	6 2	9 40	16 »	22 9
Barentin (embr.) arr.	7 31	11 47	17 14	0 3
Barentin (embr.) dép	7 48	13 5	18 21	3 37
Duclair	8 24	13 41	18 57	4 13
Caudebec-en-C. arr.	8 50	14 1	19 23	4 36

GARES	1.2.3	1.2.3		1.2.3	1.2.3	
Caudebec-en-C. dép.	6 10	10 5		15 4	20 24	
Duclair	6 41	10 36		15 35	21 4	
Barentin (embr.) arr.	7 19	11 14		16 13	21 43	
Barentin (embr.) dép.	7 29	11 21	12 51	16 29	22 1	22 59
Le Havre.........arr.	9 25	12 35	14 57	17 47	23 12	0 44

Ligne du Havre à Amiens

GARES	Exp	1.2.3	1.2.3	1.2.3	
Le Havre.........dép.	6 2	6 40	9 40	16 »	
MOTTEVILLE arr.	7 7	7 52	11 15	16 59	
MOTTEVILLE dép.	7 27	7 59	12 5	17 14	
MONTÉROLIER-BUCHY arr.	8 29	9 21	14 42	18 32	
MONTÉROLIER-BUCHY dép.	8 38	9 39	14 32	18 38	19 18
Amiens.........arr.	9 51	12 14	17 45	20 6	22 6

Havre à Dieppe (par Motteville, Clères, Malaunay ou Rouen)

GARES	123	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	Rap.	1.2.3
Le Havre.........dép.	6 40	8 45	9 40	16 »	18 59	20 38	22 9
Dieppe.........arr.	9 39	12 13	14 49	18 56	0 16	0 16	5 »

GARES	1.2.3	Rap.	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Dieppe.........dép.	5 47	8 »	9 38	12 35	16 27	16 27	18 50	22 5
Le Havre.........arr.	[illegible] 28	10 49	13 41	16 50	19 52	20 33	22 33	1 16

Ligne d'Amiens au Havre

GARES	123	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Amiens.........dép.	3 25	8 58	9 »	14 5	21 16
MONTÉROLIER-BUCHY arr.	5 36	10 20	11 52	16 45	22 38
MONTÉROLIER-BUCHY dép.	5 46	10 25	11 59	16 53	22 46
MOTTEVILLE arr.	7 8	11 26	13 10	18 25	23 53
MOTTEVILLE dép.	7 56	11 44	13 28	18 38	0 22
Le Havre.........arr.	9 28	12 48	15 3	20 33	1 »

Ligne du Havre à Dieppe (par Fécamp et Cany)

GARES	123 (par Bréauté-Beuzeville)	1 2 3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1 2 3 (par Bréauté-Beuzeville)	1.2.3
Le Havre.........dép.	....	6 42	11 »	— —	16 20	18 36	20 42
Graville-Sainte-Honorine		6 47	11 5	— —	16 25	18 41	20 47
Harfleur		6 52	11 10	— —	16 30	18 46	20 52
Rouelles		»	11 14	— —	»	18 50	20 56
Demi-Lieue (a)		»	11 18	— —	»	18 54	21 »
Montivilliers		6 58	11 24	— —	16 36	18 57	21 7
Epouville		7 4	11 27	— —	16 42	19 3	21 13
Rolleville		7 12	11 36	— —	16 50	19 11	21 21
Turretot-Gonneville		7 20	11 44	— —	16 58	19 19	21 32
Criquetot-l'Esneval		7 29	11 52	— —	17 6	19 27	21 42
Ecrainville		7 35	11 58	— —	17 12	19 33	21 50
Goderville	....	7 42	12 5	— —	17 19	19 44	22 »
Les Ifs arr.	4 53	7 50	12 13	— —	17 27	19 49	22 11
Les Ifs dép.	4 57	8 11	12 19	— —	17 30	— —	22 21
Fécamp arr.	5 10	8 24	12 31	— —	17 43	— —	22 34
Fécamp dép.	5 20	9 »	13 10	14 27	18 14	— —	— —
Fécamp-Saint-Ouen	5 25	9 7	13 15	14 3	18 19	— —	....
Colleville	5 31	9 15	13 21	14 38	18 25	— —	
Valmont	5 37	9 23	13 27	14 44	18 31	— —	
Ourville	5 47	9 35	13 38	14 55	18 44	— —	
Grainville-la-Teinturière	5 55	9 50	13 46	15 3	18 49	— —	
Cany arr.	6 »	9 58	12 52	15 9	18 54	— —	
Cany dép.	6 3	10 3	13 55	15 12	18 57	— —	
Saint-Vaast-Bosville arr.	6 12	10 14	14 6	15 23	19 6	— —	
Saint-Vaast-Bosville dép.	6 31	10 46	14 24	16 25	19 53	— —	
Huberville	6 40	10 56	14 34	16 35	20 3	— —	
St-P.-le-Viger-Fontaine-le-Dun	6 49	11 5	14 43	16 44	20 12	— —	
Luneray	6 58	11 15	14 56	16 54	20 22	— —	
Gueures-Brachy	7 5	11 22	15 3	17 1	20 29	— —	
Ouville-la-Rivière	7 13	11 31	15 17	17 10	20 38	— —	
Offranville	7 23	11 42	15 28	17 21	20 49	— —	
Petit-Appeville	7 31	11 50	15 36	17 29	20 57	— —	....
Dieppe.........arr.	7 38	11 57	15 43	17 35	21 3	— —	5 »

GARES	123	123 (par Bréauté-Beuzeville)	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2 3	1.2.3 (Le Samedi jour du marché de Dieppe)	1.2.3 (Par Bréauté-Beuzeville)	
Dieppe.........dép.	—	5 8	8 14	10 42	14 15	— —	17 41	19 39	
Petit-Appeville	—	5 14	8 20	10 49	14 21	— —	17 47	19 45	
Offranville	—	5 22	8 28	10 58	14 30	— —	17 55	19 53	
Ouville-la-Rivière	—	5 34	8 40	11 10	14 42	— —	18 7	20 5	
Gueures-Brachy	—	5 41	8 47	11 23	14 49	— —	18 14	20 12	
Luneray	—	5 48	8 54	11 31	14 57	— —	18 21	20 23	
St-P.-le-Viger-Font-le-Dun	—	5 57	9 3	11 41	15 7	— —	18 29	20 32	
Héberville	—	6 7	9 13	11 51	15 16	— —		20 42	
Saint-Vaast-Bosville arr.	—	6 18	9 24	12 1	15 26	— —		20 53	
Saint-Vaast-Bosville dép.	—	6 28	9 27	12 23	15 38	— —		20 55	
Cany arr.	—	6 39	9 38	12 34	15 49	— —		21 6	
Cany dép.	—	6 42	9 41	12 37	15 52	— —		21 9	
Grainville-la-Teinturière	—	6 49	9 48	12 43	15 59	— —		21 15	
Ourville	—	6 58	9 57	12 51	16 8	— —		21 24	
Valmont	—	7 7	10 6	13 »	16 17	— —		21 34	
Colleville	—	7 14	10 13	13 7	16 24	— —		21 40	
Fécamp-Saint-Ouen	—	7 20	10 19	13 16	16 30	— —		21 46	
Fécamp arr.	—	7 26	10 24	13 21	16 35	— —		21 52	
Fécamp dép.	6 46	7 41	10 36	13 44	17 10	— —		22 3	
Les Ifs arr.	6 58	7 57	10 49	13 57	17 23	— —		22 18	
Les Ifs dép.	7 2	8 3	10 58	13 59	17 54	20 43		22 24	
Goderville	7 11		11 7	14 8	18 3	20 52		....	
Ecrainville	7 18		11 13	14 14	18 9	20 58			
Criquetot-l'Esneval	7 28		11 20	14 21	18 15	21 5			
Turretot-Gonneville	7 34		11 28	14 28	18 21	21 13			
Rolleville	7 44		11 43	14 37	18 30	21 23			
Epouville	7 49		11 49	14 44	18 35	21 28			
Montivilliers	7 56		11 59	14 50	18 40	21 34			
Demi-Lieue (a)	7 59		12 2	14 54	18 44	21 38			
Rouelles	8 3		12 6	14 57	18 47	21 41			
Harfleur	8 7		12 10	15 1	18 51	21 45			
Graville-Sainte-Honorine	8 11		12 14	15 7	18 56	21 50		1.2	1.2.3
Le Havre.........arr.	8 16	9 28	12 20	15 12	19 1	21 55		23 17	1 [illegible]

Lignes du Havre à Bolbec, Lillebonne, Fécamp et Etretat (par Bréauté-Beuzeville)

GARES	123	123	1.2 3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Le Havre....dép.	6 10	8 15	9 40	11 27	13 20	16 »	17 37	18 59	22 9
Graville-Ste-Honor.	6 15	8 20	9 45	11 32	13 25	»	17 42	19 4	»
Harfleur	6 23	8 27	9 52	11 38	13 31	»	17 48	19 11	22 18
St-Laurent Gainnev	6 31	8 3[illegible]	10 »	11 46	13 39	»	17 56	19 19	22 27
Etainhus-St-Romain	6 44	8 46	10 12	11 59	13 52	»	18 9	19 29	22 44
Virville Manneville	6 49	8 51	10 17	12 4	13 57	»	18 14	19 35	»
Bréauté-Beuzeville arr.	6 56	8 58	10 24	12 11	14 4	16 25	18 21	19 41	22 51
Bréauté-Beuzeville dép.	7 30	9 8	10 40	12 34	14 33	17 31	18 37	19 57	23 8
Mirville	7 36	9 14	10 46	12 40	14 39	17 37	18 43	20 3	»
Bolbec (ville)	7 59	9 21	10 52	12 46	14 45	17 43	18 54	20 9	23 18
Gruchet-le-Valasse	8 5	9 27	10 58	12 52	14 51	17 49	19 »	20 15	23 24
Le Becquet	8 11	9 33	11 4	12 58	14 57	17 55	19 6	20 21	»
Lillebonne	8 16	9 38	11 9	13 3	15 2	18 »	19 11	20 26	23 33
Bréauté-Beuz dép.	7 27	9 2[illegible]	10 37	12 30	14 30	17 34	18 29	19 54	23 11
Grainville-Ymauv.	7 37	9 34	10 46	12 39	14 39	17 43	18 39	20 4	23 20
Les Ifs arr.	7 43	9 41	10 52	12 47	14 45	17 47	18 45	20 10	23 26
Les Ifs dép.	7 58	9 47	10 57	12 52	14 50	17 51	18 50	20 15	23 29
Fécamp.......arr.	8 11	10 2	11 10	13 3	15 3	18 6	19 3	20 28	23 42
Les Ifs.......dép.	8 46	— —	— —	13 »	— —	— —	18 57	—	23 36 (Le samedi)
Froberville-Yport	8 32	— —	— —	13 8	— —	— —	19 5	—	23 44
Loges-Vaucot. s/Mer	8 41	— —	— —	13 16	— —	— —	19 13	—	23 52
Bordeaux-Bénouv.	8 57	— —	— —	13 21	— —	— —	19 18	—	»
Etretat......arr.	9 5	— —	— —	13 26	— —	— —	19 23	—	24 »

GARES	123 (Le lundi)	123	1 2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1 2 3	1.2.3		1 2.3	1.2.3	
Etretat....dép.	5 34	7 15	— —	— —	11 49	— —	— —	— —	18 13		— —	— —	
Bordeaux-Bénouv.	5 40	7 22	— —	— —	11 59	— —	— —	— —	18 19		— —	— —	
Log.-Vauc.-s/Mer.	5 46	7 29	-	— —	12 12	— —	— —	— —	18 25		— —	— —	
Froberville-Yport.	5 52	7 35	— —	— —	12 25		— —	— —	18 31		— —	— —	
Les Ifs.....arr.	6 2	7 46	— —	—	12 40	— —	— —	— —	18 41		— —	— —	
Fécamp......dép.	5 48	7 41	9 26	11 26	12 33	15 20	16 42	1 2 3	18 32		— —	22 2	
Les Ifs arr	6 4	7 57	9 44	11 42	12 25	15 45	16 58	— —	18 48		— —	22 20	
Les Ifs dép.	6 11	8 3	9 49	11 47	12 54	15 40	17 »	— —	18 55		— —	22 23	
Grainville-Ymauvil.	6 18	8 9	9 57	11 55	13 »	15 46	17 7	— —	19 1		— —	22 31	
Bréau.-Beuz. arr.	6 26	8 17	10 8	12 4	13 8	15 54	17 15	— —	19 9		— —	22 42	
Lillebonne...dép.	5 54	7 42	9 45	11 32	12 26	15 28	— —	D.F. 17 15	18 35		20 47	22 2	
Le Becquet	5 59	7 47	9 50	11 37	12 31	15 33	— —	17 22	18 40		20 52	»	
Gruchet-le-Valasse..	6 5	7 53	9 56	11 43	12 37	15 39	— —	17 31	18 46		20 58	22 13	
Bolbec (ville)	6 11	8 »	10 2	11 49	12 48	15 4	— —	17 44	18 52		21 8	22 20	
Mirville	6 46	8 5	10 7	11 54	12 53	15 50	— —	»	18 57		21 14	22 26	
Bréauté-Beuzeville arr.	6 23	8 12	10 14	12 1	13 »	15 57	— —	17 59	19 4		21 21	22 33	
Bréauté-Beuzeville dép.	7 14	8 45	10 26	12 15	13 45	16 9	17 28	18 4	19 29	19 54	21 54	22 54	0 21
Virville-Manneville.	7 24	8 55	»	»	13 21	16 18	»	»	»	20 4	»	»	»
Etainhus St Romain	7 30	9 1	»	»	13 25	16 24	»	»	»	20 7	»	»	0 31
St Laurent Gainnev	7 39	9 10	»	»	13 33	16 32	»	»	»	20 15	»	»	0 57
Harfleur	7 46	9 17	»	»	13 38	16 39	»	»	»	20 22	»	»	0 51
Graville-Ste-Honor..	»	9 23	»	»	13 43	16 44	»	»	»	20 28	»	»	»
Le Havre.....arr.	7 55	9 28	10 49	12 41	13 48	16 50	17 53	18 39	19 52	20 33	22 39	23 17	1 2

A LA BOULE D'OR

Aujourd'hui Mardi **GRANDE MISE en VENTE** Aujourd'hui Mardi

DES TOUTES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

A notre Rayon de COUTURE

TAILLEUR belle serge drapée noir ou marine, col satin, coupe et façon soignée. Le costume 45 --

TAILLEUR sur belle draperie, rayé mélangé verdâtre, dos martingale. Doublé, le costume 29 --

TAILLEUR sur beau drapé damier, verdâtre ou gris, col drap uni, martingale devant et derrière, haute nouveauté. Doublé, le costume 43 --

ROBES ravissants modèles, tout faits sur crepon, haute nouveauté, garnies bayadère ou broderie. 89 —, 75 —, 59 —, 45 —, 35 --

TAILLEUR drapé mélangé, ceinture basse, col et parements drap uni, doublé soie. Le costume 49 --

TAILLEUR damier noir et blanc, ceinture basse, forme très nouvelle pour jeunes filles, doublé soie. Le costume 59 --

TAILLEURS modèles irréprochables, tout faits. 89 — 79 — et 69 --

SUR MESURE par coupeur, Depuis 120 --

ROBE cachemire de soie, nuances mode, jupe volants, gilet et grand col nansouk. Exceptionnel 69 --

ROBES flou, **sur mesure**, parfaitement exécutées dans nos ateliers de couture. En cachemire soie. Depuis 69 -- En charmeuse. Depuis 95 --

A notre Rayon de LINGERIE

POUR FILLETTES

VAREUSE molleton marine, biais et boutonnière rouge et kaki. Toutes les teilles de fillettes. 16 75

VAREUSE forme très élégante, avec capuchon en bure de laine rouge, tilleul, marine. 29 —, 26 75, 24 75

POUR BABY

COIFFURES paille fine, garnies dentelle, fleurs et ruban. Depuis 3 90

CHAPEAUX paille anglaise, garnis ruban blanc ou ciel, pour baby ou enfant. Depuis 4 90

EN GANTS

GANTS de Peau pour dames, qualité supérieure garantie. 3 90, 2 95 et 2 25

GANTS Jersey de Fil pour dames, 2 pressions. 1 95, 1 45 et 0 95

GANTS de Soie pour dames, toutes nuances 2 pressions. En réclame 1 95

EN TISSUS

CRÉPON de coton, qualité recommandée, largeur 80 c/m. Sans précédent. Le mètre 0 55

MOUSSELINE impressions riches, pure laine Largeur 80 c/m. Exceptionnel 1 95

FANTAISIE dernière création pour blouses. Largeur 70 c/m. Exceptionnel 2 95

DAMIER nouveauté, nuances nouvelles pour robes de fillettes. Largeur 120/130 c/m. 3 90 et 2 95

CRÉPON pure laine uni, grain fin. Larg. 110, toutes nuances mode. Exceptionnel 2 95

PIED DE POULE sur draperie fine, coloris mode pour tailleur élégant. Largeur 130. Exceptionnel 3 90

SERGE pure laine, noir et marine, qualités réservées. Largeur 130. Exceptionnel 3 80

QUADRILLÉ mouliné, coloris mode sur jolie draperie. Largeur 130. Exceptionnel 3 90

BURE diagonale, jolie draperie anglaise pour tailleur, pratique. Largeur 130. Exceptionnel 4 90

Notre **GABARDINE** qualité supérieure, recommandée. Largeur 1 m. 30. Coloris nouveauté. Exceptionnel 4 90

EN SOIERIES

PAILLETTE fantaisie, haute nouveauté, grand choix de dispositions. Exceptionnel 1 45

CRÉPON chinois et crêpe fileté, toutes nuances mode. Largeur 100 c/m. 3 50

SHANTUNG exotique, qualité recommandée. Largeur 85/90. Exceptionnel, 3 90 et 1 95

IMPRESSION haute nouveauté sur joli tussor. Exceptionnel Le mètre 2 95

CRÊPE imprimé, haute nouveauté pour robes et blouses. Largeur 100 c/m. 2 95

BROCHÉ sur crépon tout soie, nuances mode. Largeur 100 c/m. 3 75

MOIRE de soie, largeur 110 c/m., noir et marine. Exceptionnel 3 90

DRAP noir. de soie, qualité recommandée. Largeur 105/110, nuances mode et Exceptionnel 4 90

MOIRE mode. de soie, haute nouveauté, pour blouses, largeur 100 c/m. Nuances Exceptionnel 7 40

TAFFETAS mousseline, nuances nouvelles. Largeur 1 m. 10. Le mètre 8 90

AU COMPTOIR DE BONNETERIE

POUR HOMMES

CHEMISES poignets cellular véritable, sans col, sans 4 75

CHEMISES poignets. percale fantaisie, devant gros plis souples, sans col avec 4 75 3 90 2 75

CALEÇONS Coton écru 2 75 — Croisé blanc 3 50 — Zéphir fantaisie, 3 90 et 2 45

POUR DAMES

PALETOTS laine grattée, teintes vives, col et parements autre couleur, avec martingale. 17 75

BAS fil d'Ecosse mousseline. 3 50, 2 90 et 1 75

POUR ENFANTS

COSTUMES marine. jersey mailles fortes, rouge ou 14 75

A notre Rayon de CONFECTIONS

VAREUSE en molleton drapé marine, garni dépassant drap couleur, kaki et vert, boutons dorés. 15 75

VAREUSE en belle ratine marine, col, poignets et martingale en écossais vert et bleu, boutons boule. 29 75

BLOUSE voile coton, manche raglan, coloris rose, ciel, kaki, marine, cerise, garni voile blanc et boutons. 12 75

BLOUSE en voile de coton blanc, grand col marin, poignets et devant en voile imprimés. 14 50

JUPON véritable tussor d'origine, volant plissé garni jour. 6 95

MANTEAU 3/4 draperie damier, garni dépassant de drap couleur et boutons assortis 27 75

JAQUETTE dernier genre en beau velours de coton, martingale basse, col velours noir. 45 --

PEIGNOIR en nubienne, garni pékin noir et blanc, forme robe en prune, nattier, grenat, gendarme, marine. 12 75

PEIGNOIR en lainette, fond blanc, dessins roses, bleu, noir, mauve, bande impression, ravissant modèle. 5 90

JUPON en crépon coton japonais, volant plissé. 5 75

MODES & FANTAISIES

TOURS DE COU Autruche, garnis ruban en toutes teintes, exceptionnel. 4 90

BOA Autruche, garnis ruban, en toutes teintes. En réclame 14 75

Dernières Nouveautés en **RUBANS** Ecossais, bayadère ou moire couleurs en 80 et 100. Le mètre 2 25, 1 95 et 1 45

FLEURS et **AILES** guirlandes. haute nouveauté, piquets et 2 90, 1 95 et 0 95

En CHAUSSURES

POUR DAMES

BOTTES boutons et lacets, drap noisette et gris, claque glacée et vernie, forme nouvelle, 18 75 17 75

MÊME genre chevreau gris, grande claque vernie. 22 --

Grand choix de **SOULIERS** à barrettes, glacé et verni haute nouveauté. 19 75 et 14 75

POUR CÉRÉMONIE

SOULIERS Pinet, derby glacé, bout verni, moire et satin, large bride. 19 75 et 16 50

POUR HOMMES

BOTTINES Pinet, lacets et boutons, drap noir ou couleur, claque glacée, bout verni, haute nouveauté. 30 — et 23 50

Dépôt des Chaussures Marque "PINET"

DISTRIBUTION DE BALLONS

PEAU toujours JEUNE et BELLE

Sans rides, sillons sanguins, taches, dartres, crevasses, engelures, etc.

Prix 1 fr. 50 envoi franco contre prix adressé à J. CATTET pharmacien chimiste Caudry (Nord) Inventeur

Prix 1 fr. 50 avec Mode d'Emploi. — Dépôt au Havre Pharmacie Notre-Dame G. Guincêtre 55 Rue de Paris.

Rien de pareil n'a encore été fait en Vermothérapie, c'est-à-dire dans l'art de soigner la peau.

Le *SAVON THERMOGÈNE* est mieux et plus que le meilleur des Savons :

En dehors de sa pâte qui est parfaite sous tous les rapports, glycérinée et débarrassée des alcalis caustiques, il contient de ces corps nouveaux à propriétés merveilleuses qui révolutionnent actuellement le monde scientifique, en un mot des *principes radioactifs*, similaires au *radium*, qui activent la circulation et développent une nouvelle vitalité à la surface et à l'intérieur des corps avec lesquels ils sont en contact.

Le *SAVON THERMOGÈNE* augmente aussi le pouvoir osmotique du derme et de l'épiderme.

Grâce à cette diffusion (va et vient) du sang et des fluides nourriciers qu'il rend plus parfaite, la respiration, la purification et l'oxygénation de la peau sont plus complètes et plus profondes.

Aussi la peau la plus tachée, ridée, hâlée, rouge, violacée, bistrée, raide, écailleuse, dartreuse, crevassée, devient-elle rapidement par l'emploi du ***SAVON THERMOGÈNE*** *blanche, douce, fine, veloutée, souple,* en un mot jeune et belle.

Les personnes à peau brûlante ou glaciale, grasse, acnéique, s'échauffant facilement et à transpirations abondantes et odorantes, obtiendront aussi une guérison rapide de ces malaises désagréables par l'emploi du ***SAVON THERMOGÈNE.***

C'est aussi le meilleur antipelliculaire : il régénère et épure la peau, vivifie et assouplit les cheveux auxquels il donne une vigueur extraordinaire et un brillant admirable et les préserve même de la décoloration et de la chute.

C'est aussi le remède par excellence non seulement contre croûte de lait, gourme, impétigo des enfants, glandes, mais encore contre eczema sec ou humide, masques, boutons, clous, sueurs exagérées, humeurs, démangeaisons, engorgements, tumeurs, cancer, goitre, abcès froids, taches et plaies se propageant et s'éternisant, ulcères variqueux, cicatrices laides, sillons sanguins de l'épiderme.

De plus, rien n'est supérieur aux savonnages avec le ***SAVON THERMOGÈNE*** pour la préparation des seins à l'allaitement, en fortifier les conduits lactifères, en diminuer la sensibilité, prévenir et guérir les crevasses et la détrisure de la poitrine.

Le ***SAVON THERMOGÈNE*** doit être exclusivement le Savon des gens de sports et à épiderme délicat, car il donne aux muscles et articulations souplesse et vigueur, à la peau grande résistance aux écorchures et à l'échauffement, combat fatigue, crampes, déraidit les doigts et les membres et rend ainsi les sports faciles et agréables.

MODE D'EMPLOI

Le ***SAVON THERMOGÈNE*** s'emploie de la même façon que les autres savons de toilette auxquels il est supérieur sous tous les rapports, même sous celui de l'odeur.

Sous son action toute affection cutanée disparaît : l'épiderme s'affine et s'adoucit et la peau prend des tons lactés et veloutés ravissants ainsi qu'une chaleur et un toucher agréables.

VIEUX JOURNAUX

A VENDRE aux 100 kilos

S'adresser au bureau du journal.

LOUVRE DENTAIRE, *autrefois, 74, rue d'Etretat,* actuellement. **19, rue d'Etretat,** HAVRE en face la Brasserie Paillette

DENTIERS

Docteur WILLEMIN, de la Faculté de Médecine de Paris. — Dentiers livrables le jour même. **Réparation en 3 h. Soins des dents, obturations et extractions.** Tous les jours, de 9 h. à 11 h. 1/2 et de 1 h. à 5 h. Les autres heures sur rendez-vous. Dimanches et fêtes, le matin, de 8 h. à 11 h. 1/2. — **Fournisseur de l'Union Economique.** — *Meilleur marché que partout ailleurs.*

Le 1er Juin 1914, le Louvre Dentaire sera transféré : 31, rue de Metz. MaVD(1562)

CAVES GÉNÉRALES

Vins Rouges

Clos-Montagne	Le Litre	40	cent.
Grands Domaines	»	45	»
Côtes Val-Joie	»	50	»
Coteaux Sahel	»	50	»
Bourgeois Supérieur	»	60	»
Entre-deux Côtes	»	70	»
Côtes Supérieures	»	80	»

CYCLISTES DEMANDER au

Grand Garage Georges Lefebvre

89 à 95, Cours de la République - HAVRE

Les Catalogues des Bicyclettes et Motocyclettes PEUGEOT et TERROT 1914

VOIR LES NOUVEAUX MODÈLES

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Vente à Crédit depuis 10 fr. par Mois

FORTE REMISE AU COMPTANT

Grand Choix de VOITURES d'ENFANTS - MACHINES à COUDRE

Fournisseur de l'UNION ECONOMIQUE

Mieux vaut Prévenir que Guérir

Pour préserver notre organisme de la maladie, il faut lui procurer, même et surtout lorsqu'on se porte bien, les éléments qui lui redonnent de la force. Parmi ces éléments, le plus simple, le meilleur et le plus certain, c'est le **Phosphate de Chaux Gélatineux assimilable de l'Abbé Delahaye,** aumônier de l'Asile de Quatre-Mares. Ce produit incomparable, sorte de Chyle phosphaté, est immédiatement absorbé et transporté par le sang dans tous nos tissus qu'il préserve des maladies infectieuses et de la tuberculose. C'est encore le **Phosphate de Chaux** qui, par son emploi persévérant chez l'enfant facilite sa croissance, fortifie son système osseux, fait disparaître le rachitisme. Au moment de l'adolescence, de la formation, il combat l'anémie, la neurasthénie, le lymphatisme.

Donc **pour assurer la Santé des Enfants,**
pour faciliter leur Croissance,
pour favoriser la Formation,
pour éviter le Rachitisme,
pour préserver de la Tuberculose,
pour combattre la Neurasthénie,
toujours faire usage du **Phosphate de Chaux de l'Abbé Delahaye.**

Le pot, en pâte, **4** fr. ; le flacon liquide, **3** fr. **50.** Se trouve dans toutes les Pharmacies. *Envoi brochure gratis.*

Laboratoire de l'Abbé DELAHAYE, 5, rue de Paris, Saint-Etienne-du-Rouvray (S.-I.)

Concessionnaires : **TRAVERS & COLEU,** Pharmaciens-Droguistes, ROUEN

DENTIERS SOLIDES

BIEN FAITS par M. **MOTET,** DENTISTE

52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse

Refait les DENTIERS CASSÉS ou mal faits ailleurs

Réparations en 3 heures et Dentiers haut et bas livrés en 5 heures

Dents à 1 f. 50 - Dents de 12 pr 5 f. - Dentiers dep. 35 f. Dentiers haut et bas de 140 pr 90 f., de 200 pr 100 f.

Fournisseur de l'UNION ÉCONOMIQUE

Si vous avez besoin d'argent

vendez vos Vieux Bijoux brisés ou votre Vieille Argenterie chez

LELEU

— 40 — rue Voltaire

Ne pas Confondre

La rue Voltaire commence à l'Hôtel Tortoni et la Maison **LELEU** est à deux pas de la Grand-Pharmacie des Halles-Centrales.

*Spécialité d'***OCCASIONS** *(Ecrins sans Nom)* (64462)

VOIR chez **L. BOISSEL** MÉCANICIEN 9, Rue du Canon

ses **Nouveaux Modèles 1914**

GLADIATOR - ROCHET

Pneus WOLBER, DUNLOP, MICHELIN

La Motocyclette GLADIATOR 1914 2 H.P. 3/4 et 4 H.P. spécial pour SIDE-CAR, 2 cylindres, 2 vitesses débrayage, transmission par chaîne, graissage automatique et visible, **Merveille de Mécanique.**

Seul AGENT pour le Havre et la Région MaS—12mi 3910)

Fonds de Commerce à vendre

A CÉDER de suite, pour cause de santé, **TRÈS BON FONDS de MODES et Fournitures pour Modes**

Conditions très avantageuses. — Ecrire aux initiales B. B. A., bureau du journal.

25.31 7.14 (5800)

HAVRE
Imprimerie du journal *Le Havre* 35, rue Fontenelle.

Administrateur-Délégué-Gérant : **O. RANDOLET.**

Imprimerie du Journal LE HAVRE, rue Fontenelle, 35

LETTRES DE DECÈS en une heure, depuis 6 fr. le cent, pour tous les Cultes

---

LES

TIMBRES-PRIMES

du

COMMERCE HAVRAIS

7, Rue d'Ingouville, 7

Ont l'honneur de prévenir leur nombreuse Clientèle que grâce à l'augmentation considérable du chiffre d'affaires, ils ont pu traiter de très forts marchés qui permettront de donner encore plus de valeur aux primes délivrées.

De nouveaux **AGRANDISSEMENTS et TRANSFORMATIONS** venant d'être effectués, chaque Lundi, il sera fait l'**EXPOSITION DES NOUVEAUTÉS** rentrées pendant la semaine précédente.

En faisant les achats chez les douze cents commerçants qui donnent les TIMBRES JAUNES, l'on obtient le **plus fort escompte** soit en **BONS DE CAISSE** soit en **PRIMES** cédées au prix de gros.

OUVERTURE DE NOUVEAUX RAYONS

Voir nos Etalages, 7, rue d'Ingouville et 19, rue du Docteur-Maire

TOUS LES ARTICLES SONT MARQUÉS

LIBRAIRIE DES ÉCOLES

L. LEBLOND. — E. DELAHAYE, Successeur

16, Rue Thiers, 1 et 3, Rue Madame-Lafayette

RENTRÉE DES CLASSES

Mise en Vente des Articles Classiques à Prix égal Qualité Supérieure

---

Fabrique de Boîtes Postales pour Echantillons de Liquides et Corps gras

SEVESSAND FRÈRES

25, rue du Général-Faidherbe

BOITES RONDES fer-blanc et BOITES en BOIS pour Echantillons Café, Poudres, Graisses et divers

Boîtes à Œufs, carton ondulé, pour expéditions en postaux

2.6.10 14.18 22.30 D(6526)

BULLETIN des HALLES

COMMUNES	DATES	BLÉS Sacs	BLÉS Prix	BLÉS Hausse	BLÉS Baisse	PAIN Taxe officielle	SEIGLE sacs	SEIGLE Prix	ORGE sacs	ORGE Prix	AVOINE sacs	AVOINE Prix	BEURRE	ŒUFS
Montivilliers	9 Avril	90	25 98	» —	» —	1 k. 0 32	—	— —	—	— —	117	14 50	1 65	1 15
St-Romain	11 —	210	26 53	0 35	» —	6 » 2 04	—	— —	—	— —	72	15 —	3 35	9 —
Bolbec	6 —	85	52 97	0 71	» —	3 » 1 04	—	— —	—	— —	46	15 50	1 65	1 10
Lillebonne	8 —	74	26 60	0 48	» —	6 » 2 —	—	— —	—	— —	23	20 66	1 80	1 15
Gonneville	8 —	83	26 44	0 58	» —	6 » 2 —	—	— —	—	— —	46	15 25	1 65	1 15
Goderville	7 —	222	26 35	0 38	» —	6 » 2 —	—	— —	—	— —	58	14 85	1 60	1 15
Fécamp	11 —	—	— —	» —	» —	6 » 2 —	—	— —	—	— —	13	21 60	1 60	1 05
Yvetot	8 —	320	26 45	0 40	» —	1 » 0 35	—	— —	6	23 —	73	19 65	1 65	1 15
Caudeb-en-Caux	11 —	60	53 14	1 04	» —	6 » 2 35	—	— —	2	42 —	63	16 —	1 65	0 95
Fauville	9 —	78	52 97	0 81	» —	6 » 2 05	—	— —	—	— —	69	15 25	1 55	1 10
Valmont	8 —	—	— —	» —	» —	6 » 2 —	—	— —	—	— —	—	— —	1 50	1 05
Cany	6 —	—	— —	» —	» —	1 » 0 34	—	— —	—	— —	—	19 70	3 —	1 05
Yerville	7 —	—	— —	» —	» —	6 » 2 —	—	— —	—	— —	13	15 —	3 05	1 10
Doudeville	11 —	80	26 47	0 03	» —	6 » 2 05	—	— —	—	— —	10	20 50	1 55	1 10
Bacqueville	8 —	—	— —	» —	» —	6 » 2 10	—	— —	—	— —	5	20 —	3 —	8 35
Pavilly	9 —	34	26 75	» —	» —	1 » 0 36	2	17 —	3	22 —	139	14 75	1 60	1 10
Dieppe	11 —	—	— —	» —	» —	1 » 0 34	—	— —	—	— —	14	10 60	2 70	10 —
Duclair	7 —	25	— —	» —	» —	1 » 0 36	9	16 —	7	22 —	80	15 50	» —	1 65
Rouen	9 —	2	24 75	» —	» —	» » » —	—	— —	3	24 —	13	20 95	3 —	9 50
Neufchâtel	11 —	10	24 60	» —	» —	4 » 1 45	—	— —	16	21 64	40	21 —	3 50	8 50

NOTA. — Les prix du Blé s'entendent par 100 kilos à Montivilliers, Saint-Romain, Lillebonne, Gonneville, Goderville, Yvetot, Yerville, Doudeville, Bacqueville, Pavilly, Duclair ; par 200 kilos : Bolbec, Criquetot Fécamp Fauville, Caudebec Cany, Valmont, Saint-Valery.

Imprimé sur machines rotatives de la Maison DERRIEY (4, 6 et 8 pages)

Vu par Nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation de la signature O. RANDOLET, apposée ci-contre